

RAPPORT DE GESTION 2020



#tousensemble
www.vivalia.be

Réalisation

Service Communication de VIVALIA

Mise en page

GraphiCréa  graphicrea.be Bastogne +32(0)61 21 79 70

Impression

Créer/Coller

Impression sur du papier FSC 100% recyclé



Crédits photos :

Vincent KALUT (Photo News), Stéphanie LECOCQ (EPA), Julien WARNAND (EPA),
iStock, Fotolia, Vivalia

TABLE DES MATIÈRES

1	Résultats 2020 : Approche sectorielle	4 - 5
1.1.	Vivalia (vue sectorielle)	6
1.2.	Secteur hospitalier	7 > 11
1.3.	Secteur P.C.P.A. (Prise en Charge de la Personne Âgée)	12 > 16
1.4.	Secteur Extra-Hospitalier	17 > 20
1.5.	Secteur A.M.U. (Aide Médicale Urgente)	21
2	Règles d'évaluation	22
2.1.	Seuil d'immobilisation	23
2.2.	Réductions de valeurs actées sur créances douteuses	24
3	Évaluation des risques	26
4	Bilan et compte de résultats consolidés	28
4.1.	Bilan consolidé au 31.12.2020	29 - 30
4.2.	Commentaires sur l'évolution des postes du bilan consolidé	31
4.2.1.	Comptes d'actif	31
4.2.2.	Comptes de passif	32
4.3.	Compte de résultats consolidé au 31.12.2020	33 - 34
4.4.	Commentaires sur l'évolution des postes du compte de résultats consolidé	35
4.4.1.	Résultat d'exploitation	35 - 36
4.4.2.	Résultat financier	37
4.4.3.	Résultat exceptionnel	37
4.5.	Analyse évolutive des ratios financiers	38 - 39
4.6.	Annexes aux comptes annuels consolidés	40
4.6.1.	Etat des frais d'établissement et des immobilisations incorporelles et financières	40
4.6.2.	Etat des immobilisations corporelles	41
4.6.3.	Dettes garanties	41
4.6.4.	Dettes fiscales, salariales et sociales	42
4.6.5.	Personnel et frais de personnel	42
4.6.6.	Compte de résultats par centres de frais définitifs du secteur hospitalier	43
4.6.7.	Liste des adjudicataires de marchés publics	44 - 45
4.7.	Budget des moyens financiers 2020 et rattrapages	46 - 47
4.8.	Charges et produits exceptionnels 2020	48
4.8.1.	Charges exceptionnelles 2020	48
4.8.2.	Produits exceptionnels 2020	48
4.9.	Réductions de valeurs et provisions 2020	49
4.10.	Détail des provisions 2020	49
5	Points complémentaires	50 - 51
6	Bilan social consolidé	52 > 56
7	Rapport du Comité de rémunération	58 > 66
8	Rapport de rémunération du Conseil d'Administration	68 > 74
9	Rapport du Commissaire aux comptes	76 > 80
10	Organigramme fonctionnel complet de l'organisation	82
10.1.	Organigramme des organes décisionnels et Comités	83
10.2.	Organigramme du management	83
11	Plan financier pluriannuel	84
11.1.	Projections financières mesures structurelles intégrées	85 > 87

1

RÉSULTATS 2020 : APPROCHE SECTORIELLE



La présentation ci-dessous s'attache à illustrer les résultats de VIVALIA, pour son douzième exercice comptable, dans sa composante sectorielle.

Cette composante sectorielle se présente comme suit :

HOSPITALIÈRE :
regroupant les hôpitaux

- Centre Hospitalier de l'Ardenne (CHA)
- Cliniques du Sud Luxembourg (CSL)
- Centre Universitaire Provincial, hôpital psychiatrique La Clairière (CUP)
- Institut Famenne Ardenne Condroz (IFAC + Ex-Aioms)

PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE ÂGÉE (P.C.P.A.) :
regroupant les maisons de repos et de soins

- La Maison de repos et de soins Saint-Antoine (Virton)
- La Maison de repos et de soins La Bouvière (Vielsalm)
- La Maison de repos et de soins Val des Séniors (Chanly)
- La Maison de repos Seniorie Sainte-Ode (Sainte-Ode)

EXTRA-HOSPITALIER (E.H.) dont l'objet est :

- d'assurer la prise en charge du secteur de la Santé Mentale regroupant la MSP d'Athus et les Habitations Protégées gardant toutes deux leur statut d'ASBL. L'ensemble de leur personnel est repris par Vivalia et leur est refacturé intégralement. D'où le résultat nul du secteur Santé Mentale.
- de soutenir, organiser, coordonner et gérer toute initiative externe utile en relation avec le secteur hospitalier ne relevant pas des autres secteurs de Vivalia.

Regroupant en 2020 :

- les crèches
- l'hospitalisation à domicile (H.A.D.)
- le poste médical de garde (P.M.G.)
- L'e-santé

AIDE MÉDICALE URGENTE : présentant les coûts et recettes de l'Aide Médicale Urgente déployée par les hôpitaux aigus en Province de Luxembourg.

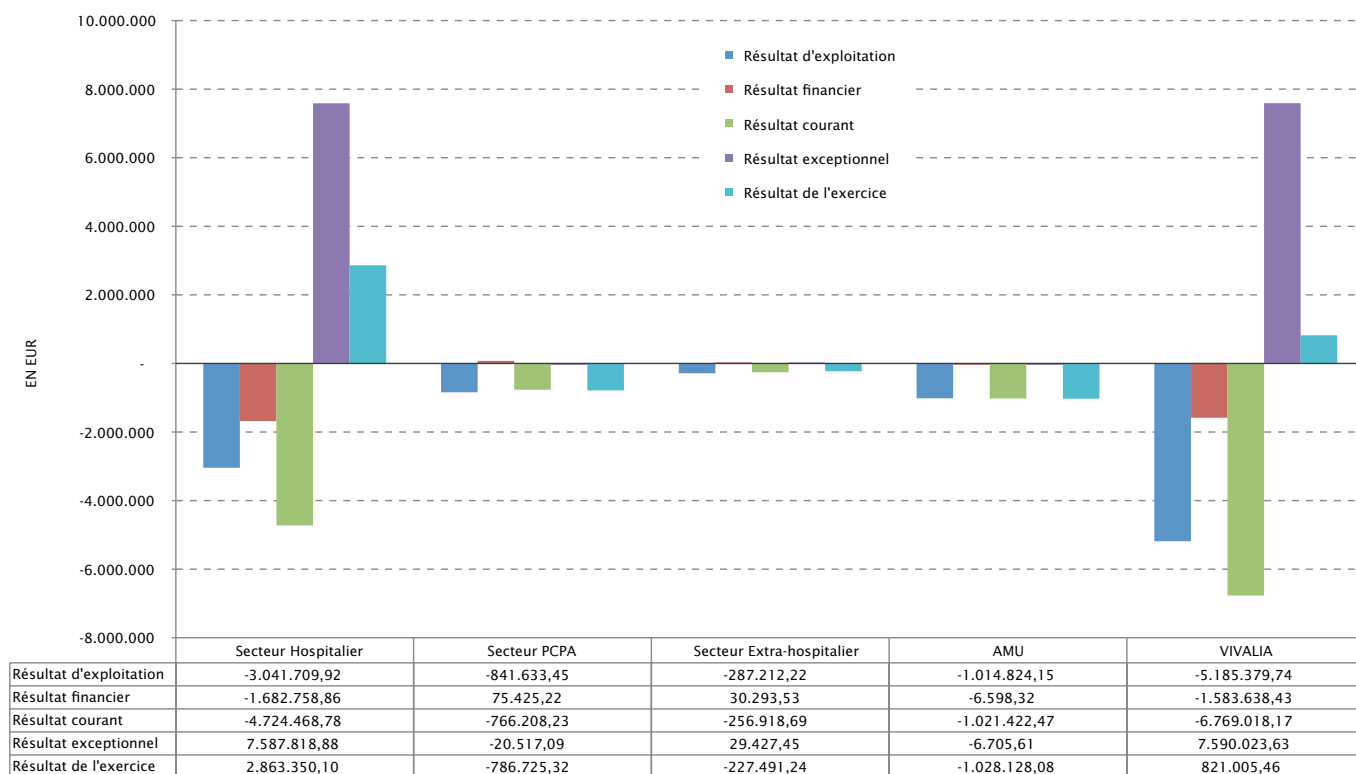
La présentation sectorielle des comptes annuels de VIVALIA est constituée des bilans et comptes de résultats des 8 institutions (comptes annuels agrégés des 4 hôpitaux¹ et comptes annuels agrégés des 4 maisons de repos).

Les comptes consolidés, tels que repris au chapitre 4, seront publiés auprès de la Banque Nationale de Belgique sous le format légal du code des sociétés.

¹ En ce compris l'ex-AIOMS de Bastogne (cf. point 4 du présent rapport).

VIVALIA (Vue sectorielle)

Présentation des résultats par secteur



Le résultat net de VIVALIA s'élève pour l'exercice 2020 à **821.005,46 €** ventilé de la façon suivante

- Secteur Hospitalier : + 2.863.350,10 €
- Secteur P.C.P.A. : - 786.725,32 €
- Secteur Extra-hospitalier : - 227.491,24 €
- Secteur A.M.U. : - 1.028.128,08 €

Le résultat net de l'exercice 2020 est supérieur à celui de 2019 de 113.109,88 € soit une augmentation de 15,98 %. Sa composition est significativement différente :

	2019	2020	ECART 2020 - 2019	ECART 2020 - 2019 (EN %)
Résultat d'exploitation	-128.904,69	-5.185.379,74	-5.056.475,05	3922,65%
Résultat financier	-1.909.271,66	-1.583.638,43	325.633,23	-17,06%
Résultat exceptionnel	2.746.071,93	7.590.023,63	4.843.951,70	176,40%
Résultat de l'exercice	707.895,58	821.005,46	113.109,88	15,98%

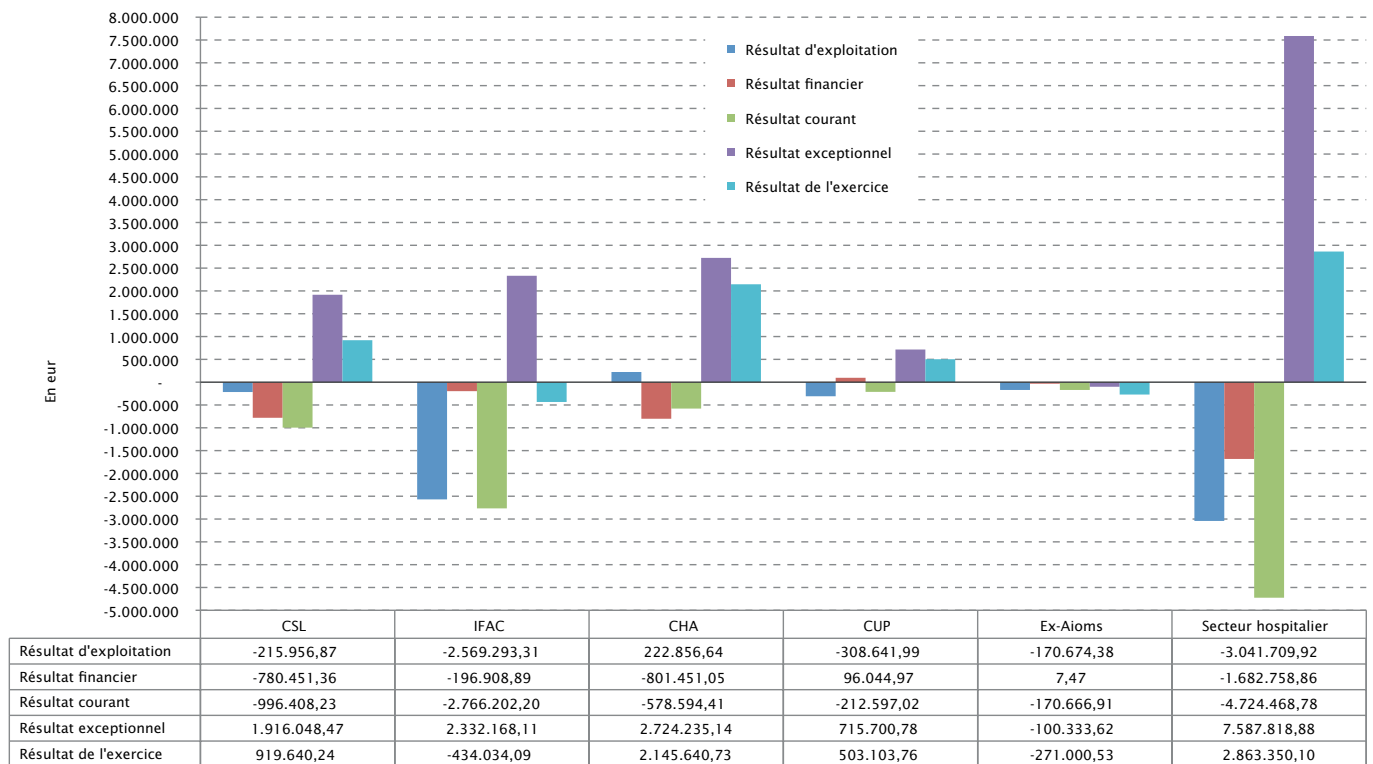
En effet, le résultat d'exploitation négatif de 5.185.379,74 € diminue de 5.056.475,05 €. Les raisons de cette diminution sont expliquées au point 4.4 de ce rapport, la raison principale étant le provisionnement à 5 ans de la cotisation de responsabilisation pour la pension du personnel statutaire.

Le résultat financier négatif de 1.583.638,43 € est en augmentation de 325.633,23 €.

Et le résultat exceptionnel de 7.590.023,63 € est en augmentation importante de 4.843.951,70 € par rapport à 2019 en raison de la prise en compte de 50 % de la révision BMF des exercices 2013-2014.

SECTEUR HOSPITALIER

La composition du résultat du secteur hospitalier



Le secteur hospitalier affiche un résultat net de **2.863.350,10 €** en augmentation par rapport à 2019 de 372.730,36 € soit + 14,97 %.

La contribution des institutions au résultat positif du secteur hospitalier est la suivante :

CSL	32,12%
IFAC	- 15,16%
CHA	74,93%
CUP	17,57%
Ex-Aioms de Bastogne	- 9,46%

L'Ex-Aioms de Bastogne est une entité dépourvue d'activité et de personnel dans laquelle sont enregistrées la provision pour pension du personnel ainsi que des provisions pour risques et charges de l'hôpital de Bastogne (avant fusion avec celui de Marche).

Pour rappel, les résultats du CHA, des CSL et de l'IFAC, tels qu'agrégés dans le résultat du secteur hospitalier, ne comprennent ni les coûts, ni les produits relatifs au secteur Extra-Hospitalier et à l'Aide Médicale Urgente (A.M.U.). Ceux-ci ont été externalisés et intégrés dans les comptes 2020 du secteur de l'A.M.U. et du secteur Extra-Hospitalier².

² Cf. point 1.4 et 1.5 du présent rapport.

	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
Section 1 : Bilan après répartition			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	180.924.379,94	182.901.348,37
I Frais d'établissement	20	382.540,93	584.205,34
II Immobilisations incorporelles	21	1.864.451,20	2.243.224,60
III Immobilisations corporelles	22/27	178.662.947,74	180.063.778,36
A. Terrains et constructions	22	133.439.487,49	138.229.274,16
B. Matériel d'équipement médical	23	19.175.727,85	22.152.725,64
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	10.001.425,93	10.123.558,26
D. Location fi nancement et droits similaires.....	25	15.790,50	21.054,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	16.030.515,97	9.537.166,30
IV Immobilisations fi nancières	28	14.440,07	10.140,07
Actifs circulants	29/58	209.849.006,88	170.923.026,99
V Créances à plus d'un an	29	3.215.500,87	3.564.597,11
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	3.215.500,87	3.564.597,11
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	13.397.487,68	10.648.878,67
A. Approvisionnements et fournitures	31	13.397.487,68	10.648.878,67
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	124.517.881,71	126.536.597,97
A. Créances pour prestations	400/409	99.857.169,11	100.842.749,00
1. Patients	400/1	17.646.053,69	21.212.474,45
2. Organismes assureurs	402	78.931.665,66	79.005.980,30
3. Montant de rattrapage	403	5.522.704,02	3.029.236,56
4. Produits à recevoir	404/5	4.780.466,19	4.781.922,91
5. Autres créances pour prestations	406/9	-7.023.720,45	-7.186.865,22
B. Autres créances	41	24.660.712,60	25.693.848,97
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	726.815,57	697.565,54
2. Autres	411/16	13.521.993,19	13.245.560,19
3. Créances réciproques.....	416.059	10.411.903,84	11.750.723,24
VIII Placements de trésorerie	51/53	0,00	0,00
IX Valeurs disponibles	54/58	65.482.413,98	27.298.550,60
X Comptes de régularisation	490/1	3.235.722,64	2.874.402,64
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	390.773.386,82	353.824.375,36

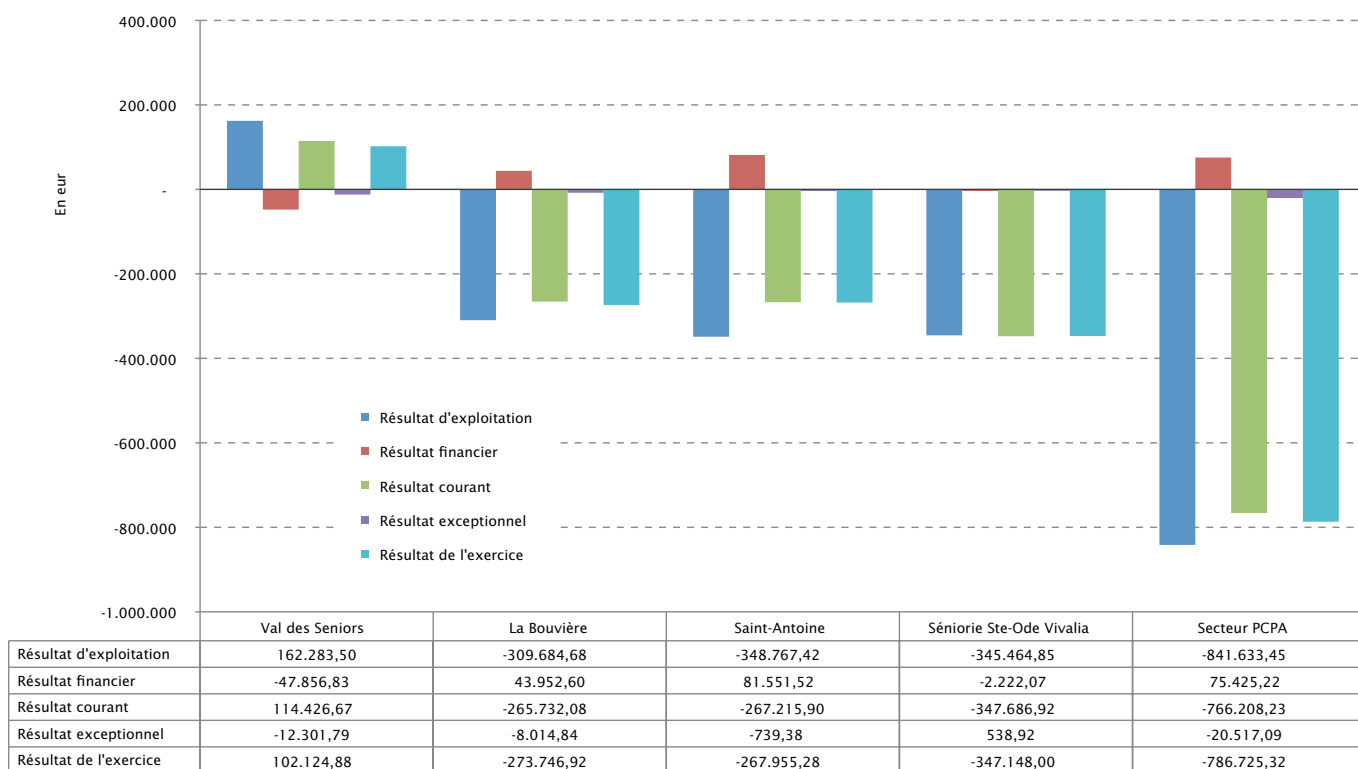
PASSIF	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	<u>104.207.925,55</u>	<u>103.582.879,05</u>
I Apports	10/11	<u>51.164.000,00</u>	<u>51.021.437,61</u>
A. Capital	10	0,00	51.021.437,61
1. Capital souscrit	100	0,00	51.209.475,00
2. Capital à libérer	101	0,00	-188.037,39
B. Apports hors capital	11	51.164.000,00	0,00
1. Apport disponible hors capital.....	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital.....	111	51.164.000,00	0,00
2.1. Apport indisponible hors capital.....	111.900	51.209.475,00	0,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111.901	-45.475,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
III Réserves	13	<u>12.956.239,21</u>	<u>12.545.736,48</u>
A. Réserve légale	130	0,00	1.194.832,07
B. Réserves indisponibles	131	12.956.239,21	11.350.904,41
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	<u>18.563.713,98</u>	<u>17.215.719,65</u>
V Subsidés d'investissement	15	<u>21.523.972,36</u>	<u>22.799.985,31</u>
VI Primes de fermeture	18	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
VII Provisions pour risques et charges	16	<u>48.265.083,41</u>	<u>26.847.982,10</u>
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	2.989.277,62	2.373.385,81
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	2.564.413,36	1.225.290,26
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	42.711.392,43	23.249.306,03
Dettes	17/49	<u>238.300.377,86</u>	<u>223.393.514,21</u>
VIII Dettes à plus d'un an	17	<u>107.462.652,28</u>	<u>104.209.719,30</u>
A. Dettes financières	170/4	90.283.035,44	103.663.416,56
1. Emprunts subordonnés	170	2.173.470,39	2.173.470,39
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	907,50
4. Etablissements de crédit	173	88.109.565,05	101.489.038,67
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	546.302,74	546.302,74
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	16.633.314,10	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	<u>123.330.849,64</u>	<u>116.670.530,81</u>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	13.380.381,12	11.515.846,69
B. Dettes financières	43	1.763.752,85	1.776.894,50
1. Etablissements de crédit	430/4	1.763.752,85	1.776.894,50
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	75.338.069,85	68.765.639,66
1. Fournisseurs	440/444	38.277.323,07	36.718.816,01
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	18.649.261,32	12.316.757,12
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	18.397.710,91	19.730.066,53
5. Dettes courantes diverses	449	13.774,55	0,00
D. Acomptes reçus	46	9.869,48	7.871,09
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	12.729.848,36	11.786.005,17
1. Impôts	450/3	2.593.130,98	2.370.035,95
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	10.136.717,38	9.415.969,22
F. Autres dettes	47/48	20.108.927,98	22.818.273,70
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	20.970,48	14.245,00
4. Autres dettes diverses	489	10.345.759,22	11.311.719,20
5. Dettes réciproques	489.059	9.742.198,28	11.492.309,50
X Comptes de régularisation	492/3	<u>7.506.875,94</u>	<u>2.513.264,10</u>
TOTAL DU PASSIF	10/49	390.773.386,82	353.824.375,36

Section 2	Compte de résultats	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	373.064.941,09	362.041.072,93
A.	Chiffre d'affaires	70	351.343.626,27	346.180.373,75
1.	Prix de la journée d'hospitalisation	700	168.248.808,23	134.903.471,70
2.	Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	-25.317.375,33	-3.691.388,11
3.	Suppléments de chambre	702	1.445.475,00	1.975.514,20
4.	Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	20.002.951,40	19.424.165,81
5.	Produits accessoires	704	766.205,25	1.018.008,28
6.	Produits pharmaceutiques et assimilés	705	60.264.974,97	60.400.866,39
7.	Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	2.826.880,48	1.349.317,46
8.	Montant Global Prospectif.....	707	6.957.448,01	8.428.765,65
9.	Honoraires	708/709	116.148.258,26	122.371.652,37
B.	Production immobilisée	72	83.814,00	134.227,91
C.	Autres produits d'exploitation	74	21.637.500,82	15.726.471,27
1.	Subsides d'exploitation	740	473.484,28	534.292,64
2.	Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'entité fédérée	741	0,00	0,00
3.	Autres	742/9	21.164.016,54	15.192.178,63
II	Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	376.106.651,01	360.180.156,73
A.	Approvisionnements et fournitures	60	88.576.155,64	87.200.396,77
1.	Achats	600/8	91.325.610,21	87.688.375,71
2.	Variations de stock (augmentation - réduction)	609	-2.749.454,57	-487.978,94
B.	Services et fournitures accessoires	61	80.674.461,66	86.224.628,25
1.	Services et fournitures accessoires	610 / 616	20.340.312,20	20.662.917,06
2.	Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	458.858,29	551.620,98
3.	Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	108.438,65	115.308,89
4.	Rétributions médecins.....	619	59.766.852,52	64.894.781,32
C.	Rémunérations et charges sociales	62	163.807.023,25	160.478.837,64
1.	Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	217.051,57	367.530,09
2.	Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	121.119.364,63	118.793.214,88
3.	Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	42.265,48	81.423,99
4.	Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	38.219.173,48	37.656.453,78
5.	Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
6.	Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
7.	Autres frais du personnel médical	623 0	789,65	4.141,90
8.	Autres frais du personnel autre	623 1	4.129.938,39	3.616.418,10
9.	Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
10.	Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
11.	Provisions salariales du personnel médical	625 0	-325,60	-4.968,93
12.	Provisions salariales du personnel autre	625 1	78.765,65	-35.376,17
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	18.710.581,13	20.493.537,66
E.	Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	-163.144,77	21.356,19
F. 1.	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	786.566,19	-1.185,83
2.	Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	20.630.535,12	3.264.348,00
G.	Autres charges d'exploitation	64	3.084.472,79	2.498.238,05
1.	Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	53.949,94	58.139,78
2.	Autres charges d'exploitation	642/8	3.030.522,85	2.440.098,27
3.	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation(+)	70/64	0,00	1.860.916,20
	Perte d'exploitation(-)	64/70	-3.041.709,92	0,00

Compte de résultats (suite)	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
IV Produits financiers	75	<u>1.596.362,37</u>	<u>1.587.144,48</u>
A. Produits des immobilisations financières	750	-1.219,14	0,00
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	1.341.880,90	1.346.101,54
D. Autres produits financiers	754/759	254.482,08	241.042,94
V Charges financières(-)	65	<u>3.279.121,23</u>	<u>3.592.721,94</u>
A. Charges des emprunts d'investissement	650	3.257.321,17	3.562.659,76
B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	9,68	10,00
E. Charges crédits à court terme	656	9.331,97	13.238,46
F. Autres charges financières	657/9	12.458,41	16.813,72
VI Bénéfice courant(+)	70/65	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Perte courante(-)	65/70	<u>-4.724.468,78</u>	<u>-144.661,26</u>
VII Produits exceptionnels	76	<u>10.965.724,84</u>	<u>4.125.029,39</u>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	-0,61	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	7.580,00	41.155,61
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	133,53	7.404,02
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	10.958.011,31	4.076.469,76
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	<u>3.377.905,96</u>	<u>1.489.748,40</u>
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	16,76	3.753,68
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	18.476,00	300,05
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	665/8 669	0,00 3.359.413,20	0,00 1.485.694,67
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	<u>2.863.350,10</u>	<u>2.490.619,73</u>
Perte de l'exercice(-)	66/70	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>

SECTEUR PCPA (Prise en Charge de la Personne Âgée)

La composition du résultat du secteur PCPA



L'ensemble des institutions du secteur P.C.P.A. dégage un résultat net négatif de **786.725,32 €** qui se dégrade de 533.014,24 €, (soit - 210,09 %) par rapport à 2019.

La contribution des institutions au résultat négatif du secteur P.C.P.A. de VIVALIA est la suivante :

Val des Séniors	- 12,98 %
La Bouvière	34,80 %
Saint-Antoine	34,06 %
Séniorie Sainte-Ode	44,12 %

Le résultat d'exploitation négatif de 841.633,45 € est en dégradation de 424.665,02 €.



	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
<u>Section 1 : Bilan après répartition</u>			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	<u>44.141.909,00</u>	<u>35.030.425,22</u>
I Frais d'établissement	20	<u>80.292,08</u>	<u>95.125,46</u>
II Immobilisations incorporelles	21	<u>231.225,30</u>	<u>250.311,68</u>
III Immobilisations corporelles	22/27	<u>43.829.913,08</u>	<u>34.682.709,54</u>
A. Terrains et constructions	22	26.405.555,13	27.471.656,61
B. Matériel d'équipement médical	23	13.137,31	19.832,73
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	1.528.746,03	1.789.227,15
D. Location fi nancement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	15.882.474,61	5.401.993,05
IV Immobilisations fi nancières	28	<u>478,54</u>	<u>2.278,54</u>
Actifs circulants	29/58	<u>15.578.568,12</u>	<u>18.411.363,92</u>
V Créances à plus d'un an	29	<u>8.979.389,31</u>	<u>9.540.676,38</u>
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	8.979.389,31	9.540.676,38
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	<u>76.014,48</u>	<u>71.617,81</u>
A. Approvisionnements et fournitures	31	76.014,48	71.617,81
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	<u>11.509.482,04</u>	<u>12.401.654,98</u>
A. Créances pour prestations	400/409	1.799.032,47	1.762.698,03
1. Patients	400/1	992.107,64	1.037.860,83
2. Organismes assureurs	402	445.733,36	328.278,33
3. Montant de rattrapage	403	0,00	0,00
4. Produits à recevoir	404/5	20.122,70	19.279,86
5. Autres créances pour prestations	406/9	341.068,77	377.279,01
B. Autres créances	41	9.710.449,57	10.638.956,95
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	0,00	0,00
2. Autres	411/16	9.662.518,41	10.370.433,35
3. Créances réciproques.....	416.059	47.931,16	268.523,60
VIII Placements de trésorerie	51/53	<u>448.596,75</u>	<u>448.596,75</u>
IX Valeurs disponibles	54/58	<u>-5.993.171,72</u>	<u>-4.553.123,80</u>
X Comptes de régularisation	490/1	<u>558.257,26</u>	<u>501.941,80</u>
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	59.720.477,12	53.441.789,14

PASSIF	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	28.488.720,12	23.934.215,06
I Apport	10/11	<u>2.647.500,00</u>	<u>2.640.194,79</u>
A. Capital	10	0,00	2.640.194,79
1. Capital souscrit	100	0,00	2.649.875,00
2. Capital à libérer	101	0,00	-9.680,21
B. Apports hors capital	11	2.647.500,00	0,00
1. Apport disponible hors capital.....	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital.....	111	2.647.500,00	0,00
2.1. Apport indisponible hors capital.....	111.900	2.649.875,00	0,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111.901	-2.375,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
III Réserves	13	<u>389.023,95</u>	<u>389.023,95</u>
A. Réserve légale	130	0,00	37.049,89
B. Réserves indisponibles	131	389.023,95	351.974,06
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	<u>1.084.553,91</u>	<u>1.084.553,91</u>
V Subsides d'investissement	15	<u>24.367.642,26</u>	<u>19.820.442,41</u>
VI Primes de fermeture	18	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
VII Provisions pour risques et charges	16	<u>831.442,88</u>	<u>365.510,26</u>
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	16.061,76	4.541,76
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	177.811,09	6.157,82
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	637.570,03	354.810,68
Dettes	17/49	30.400.314,12	29.142.063,82
VIII Dettes à plus d'un an	17	20.498.855,06	22.007.453,40
A. Dettes financières	170/4	20.498.855,06	22.007.453,40
1. Emprunts subordonnés	170	112.550,07	112.550,07
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	20.386.304,99	21.894.903,33
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	0,00	0,00
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	<u>9.344.825,35</u>	<u>6.865.540,17</u>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	1.508.598,34	1.482.239,96
B. Dettes financières	43	0,00	0,00
1. Etablissements de crédit	430/4	0,00	0,00
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	3.641.219,41	2.064.772,65
1. Fournisseurs	440/444	3.641.219,41	2.064.772,65
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	0,00	0,00
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	0,00	0,00
5. Dettes courantes diverses	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	498,00	498,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	2.059.824,25	1.137.739,01
1. Impôts	450/3	760.225,83	311.257,54
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	1.299.598,42	826.481,47
F. Autres dettes	47/48	2.134.685,35	2.180.290,55
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	-10,00	-10,00
4. Autres dettes diverses	489	1.417.058,63	1.653.363,21
5. Dettes réciproques	489.059	717.636,72	526.937,34
X Comptes de régularisation	492/3	<u>556.633,71</u>	<u>269.070,25</u>
TOTAL DU PASSIF	10/49	59.720.477,12	53.441.789,14

Section 2	Compte de résultats	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	17.406.636,70	17.023.582,04
	A. Chiffre d'affaires	70	13.719.051,19	13.867.486,25
	1. Prix de la journée d'hospitalisation	700	6.339.871,13	6.691.539,84
	2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	0,00	0,00
	3. Suppléments de chambre	702	0,00	0,00
	4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	7.284.780,32	7.079.647,83
	5. Produits accessoires	704	94.399,74	96.298,58
	6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705	0,00	0,00
	7. Honoraires	708/709	0,00	0,00
	B. Production immobilisée	72	0,00	0,00
	C. Autres produits d'exploitation	74	3.687.585,51	3.156.095,79
	1. Subsidés d'exploitation	740	26.446,83	28.916,69
	2. Autres	742/9	3.661.138,68	3.127.179,10
II	Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	18.248.270,15	17.440.550,47
	A. Approvisionnements et fournitures	60	810.953,14	782.032,55
	1. Achats	600/8	815.349,81	767.355,18
	2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609	-4.396,67	14.677,37
	B. Services et fournitures accessoires	61	2.023.380,20	2.072.093,08
	1. Services et fournitures accessoires	610 / 616	1.802.811,04	1.863.763,24
	2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	131.113,20	167.178,48
	3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	0,00	0,00
	4. Rétributions médecins.....	619	89.455,96	41.151,36
	C. Rémunérations et charges sociales	62	13.426.678,07	12.843.064,00
	1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	0,00	0,00
	2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	10.084.320,57	9.672.830,83
	3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	0,00	0,00
	4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	2.978.897,76	2.861.837,76
	5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
	6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
	7. Autres frais du personnel médical	623 0	0,00	0,00
	8. Autres frais du personnel autre	623 1	354.418,15	298.320,01
	9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
	10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
	11. Provisions salariales du personnel médical	625 0	0,00	0,00
	12. Provisions salariales du personnel autre	625 1	9.041,59	10.075,40
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	1.424.580,38	1.482.778,92
	E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	-42.885,69	75.158,65
	F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	7.340,54	0,00
	2. Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	458.592,08	70.739,35
	G. Autres charges d'exploitation	64	139.631,43	114.683,92
	1. Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	21.052,78	30.247,14
	2. Autres charges d'exploitation	642/8	118.578,65	84.436,78
	3. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation(+)	70/64	0,00	0,00
	Perte d'exploitation(-)	64/70	-841.633,45	-416.968,43

Compte de résultats (suite)	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
IV Produits financiers	75	740.035,01	757.765,19
A. Produits des immobilisations financières	750	21,82	0,00
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	739.090,94	757.704,72
D. Autres produits financiers	754/759	922,25	60,47
V Charges financières(-)	65	664.609,79	694.361,31
A. Charges des emprunts d'investissement	650	657.096,00	689.740,01
B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	0,00	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	7.111,87	3.901,14
F. Autres charges financières	657/9	401,92	720,16
VI Bénéfice courant(+)	70/65	0,00	0,00
Perte courante(-)	65/70	-766.208,23	-353.564,55
VII Produits exceptionnels	76	82.981,80	210.920,23
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	0,00	0,00
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	82.981,80	210.920,23
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	103.498,89	111.066,76
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelle:	660	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	0,00	0,00
665/8		0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	103.498,89	111.066,76
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66		
Perte de l'exercice(-)	66/70	-786.725,32	-253.711,08

SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER

COMPTES AGRÉGÉS DU SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER³

	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
<i>Section 1 : Bilan après répartition</i>			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	0,00	0,00
I Frais d'établissement	20	0,00	0,00
II Immobilisations incorporelles	21	0,00	0,00
III Immobilisations corporelles	22/27	0,00	0,00
A. Terrains et constructions	22	0,00	0,00
B. Matériel d'équipement médical	23	0,00	0,00
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	0,00	0,00
D. Location fi nancement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	0,00	0,00
IV Immobilisations fi nancières	28	0,00	0,00
Actifs circulants	29/58	0,00	0,00
V Créances à plus d'un an	29	0,00	0,00
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	0,00	0,00
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	0,00	0,00
A. Approvisionnements et fournitures	31	0,00	0,00
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	0,00	0,00
A. Créances pour prestations	400/409	0,00	0,00
1. Patients	400/1	0,00	0,00
2. Organismes assureurs	402	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	403	0,00	0,00
4. Produits à recevoir	404/5	0,00	0,00
5. Autres créances pour prestations	406/9	0,00	0,00
B. Autres créances	41	0,00	0,00
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	0,00	0,00
2. Autres	411/16	0,00	0,00
3. Créances réciproques.....	416.059	0,00	0,00
VIII Placements de trésorerie	51/53	0,00	0,00
IX Valeurs disponibles	54/58	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	490/1	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	0,00	0,00

³ Pour des questions techniques, il a été impossible d'identifier la partie bilantaire du secteur Extra-Hospitalier.

PASSIF	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	0,00	0,00
I Apports	10/11	0,00	0,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	0,00	0,00
1. Apport disponible hors capital.....	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital.....	111	0,00	0,00
2.1. Apport indisponible hors capital.....	111.900	0,00	0,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111.901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	0,00	0,00
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	0,00	0,00
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	0,00	0,00
V Subsidés d'investissement	15	0,00	0,00
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	0,00	0,00
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	0,00	0,00
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	0,00	0,00
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	0,00	0,00
Dettes	17/49	0,00	0,00
VIII Dettes à plus d'un an	17	0,00	0,00
A. Dettes financières	170/4	0,00	0,00
1. Emprunts subordonnés	170	0,00	0,00
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	0,00	0,00
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	0,00	0,00
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	0,00	0,00
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	0,00	0,00
B. Dettes financières	43	0,00	0,00
1. Etablissements de crédit	430/4	0,00	0,00
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	0,00	0,00
1. Fournisseurs	440/444	0,00	0,00
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	0,00	0,00
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	0,00	0,00
5. Dettes courantes diverses	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	0,00	0,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	0,00	0,00
1. Impôts	450/3	0,00	0,00
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	0,00	0,00
F. Autres dettes	47/48	0,00	0,00
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	0,00	0,00
4. Autres dettes diverses	489	0,00	0,00
5. Dettes réciproques	489.059	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	492/3	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10/49	0,00	0,00

Section 2	Compte de résultats	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	2.032.021,47	1.829.171,64
	A. Chiffre d'affaires	70	166.824,57	132.500,50
	1. Prix de la journée d'hospitalisation	700	166.824,57	132.500,50
	2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	0,00	0,00
	3. Suppléments de chambre	702	0,00	0,00
	4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	0,00	0,00
	5. Produits accessoires	704	0,00	0,00
	6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705	0,00	0,00
	7. Honoraires	708/709	0,00	0,00
	B. Production immobilisée	72	0,00	0,00
	C. Autres produits d'exploitation	74	1.865.196,90	1.696.671,14
	1. Subsidés d'exploitation	740	0,00	0,00
	2. Autres	742/9	1.865.196,90	1.696.671,14
II	Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	2.319.233,69	2.232.701,69
	A. Approvisionnements et fournitures	60	23.934,25	28.122,51
	1. Achats	600/8	23.934,25	28.122,51
	2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609	0,00	0,00
	B. Services et fournitures accessoires	61	60.593,91	34.450,06
	1. Services et fournitures accessoires	610 / 616	33.126,27	33.328,59
	2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	26.716,63	576,00
	3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	0,00	0,00
	4. Rétributions médecins.....	619	751,01	545,47
	C. Rémunérations et charges sociales	62	2.106.272,50	1.903.234,49
	1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	0,00	0,00
	2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	1.601.168,49	1.435.510,96
	3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	0,00	0,00
	4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	435.353,17	389.077,50
	5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
	6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
	7. Autres frais du personnel médical	623 0	0,00	0,00
	8. Autres frais du personnel autre	623 1	66.472,42	56.973,58
	9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
	10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
	11. Provisions salariales du personnel médical	625 0	0,00	0,00
	12. Provisions salariales du personnel autre	625 1	3.278,42	21.672,45
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	89.533,06	102.894,63
	E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	0,00	0,00
	F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	0,00	0,00
	2. Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	0,00	0,00
	G. Autres charges d'exploitation	64	38.899,97	164.000,00
	1. Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	40,00	0,00
	2. Autres charges d'exploitation	642/8	38.859,97	164.000,00
	3. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation(+)	70/64	0,00	0,00
	Perte d'exploitation(-)	64/70	-287.212,22	-403.530,05

Compte de résultats (suite)	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
IV Produits financiers	75	<u>30.294,06</u>	<u>40.391,26</u>
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	0,00
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752		
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	30.293,45	40.391,26
D. Autres produits financiers	754/759	0,61	0,00
V Charges financières(-)	65	<u>0,53</u>	<u>0,00</u>
A. Charges des emprunts d'investissement	650	0,00	0,00
B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	0,00	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	0,00	0,00
F. Autres charges financières	657/9	0,53	0,00
VI Bénéfice courant(+)	70/65	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Perte courante(-)	65/70	<u>-256.918,69</u>	<u>-363.138,79</u>
VII Produits exceptionnels	76	<u>32.863,62</u>	<u>15.912,72</u>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	0,00	0,00
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	32.863,62	15.912,72
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	<u>3.436,17</u>	<u>4.271,81</u>
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	665/8 669	3.436,17	4.271,81
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Perte de l'exercice(-)	66/70	<u>-227.491,24</u>	<u>-351.497,88</u>

SECTEUR A.M.U. (Aide Médicale Urgente)

VIVALIA A.M.U.

1 ■ PRODUITS	2.215.544,71
BMF (sous partie B4 : SMUR)	1.264.105,18
BMF (sous partie B4 : enregistrement SMUR)	74.893,55
BMF (SMUR + PIT)	240.000,00
Subvention complémentaire PIT (ambulances)	413.106,32
Honoraires sorties SMUR	176.402,53
Autres produits (facturation patients)	47.037,13
2 ■ CHARGES DIRECTES	7.192.262,99
Permanence personnel infirmier	3.026.804,08
Permanence personnel médical	3.182.729,26
Autres coûts directs	982.729,65
3 ■ COÛTS INDIRECTS	360.000,00
4 ■ RÉSULTAT	- 5.336.718,28
5 ■ COTISATION AMU PRÉLEVÉE	4.308.590,20
6 ■ RÉSULTAT DU SECTEUR AMU	- 1.028.128,08

Le résultat du secteur A.M.U. est déficitaire et s'élève à **1.028.128,08 €**.
Diminution du déficit de 149.387,12 € par rapport à 2019.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, les véhicules rapides (PIT) sont remplacés par des ambulances aux départs des PIT de Bouillon et de Virton en application de la législation fédérale.

L'amélioration du résultat s'explique notamment par :

- subvention complémentaire PIT ambulance du SPF Santé Publique (+ 413.106,32 €)
- facturation « contact patient PIT » (+ 44.474,04 €)
- indexation de la cotisation des associés de 0,673% qui a été portée en 2020 de 4.279.782,08 € à 4.308.590,20 € (+ 28.808,12 €)

qui compensent l'augmentation des charges liées :

- à la convention Croix-rouge (service de transport urgents de malades) remplaçant la convention avec la Zone de Secours (+ 164.333,26 €),
- aux tenues de travail et protections spécifiques COVID (+ 31.641,08 €),
- aux charges salariales des urgentistes et de l'équipe infirmière (+ 106.448,58 €).

2

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation appliquées sont celles qui ont été validées par le Conseil d'administration de Vivalia du 28 avril 2010, du 17 novembre 2010 et du 5 avril 2011.



SEUIL D'IMMOBILISATION

Les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles observées et adoptées pour la clôture des comptes prévoient un seuil d'activation de 1.250 € TVAC l'unité (hors matériel informatique).

A. Matériel informatique

- Pas de seuil pour l'immobilisation comptable du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes,...) ;
- Durée d'amortissement : 5 ans ;
- L'acquisition de petits matériels informatiques, de pièces de rechange ou d'accessoires, dont le montant n'est pas significatif, ne doit pas faire l'objet d'inscription en bien.

B. Licences/logiciels informatiques en ce compris les développements internes et externes

- Pour tout achat d'un logiciel et/ou d'une (ou plusieurs) licence(s), le coût global sera immobilisé ;
- Durée d'amortissement : 3 ans.

C. Travaux d'entretien relatifs aux bâtiments

- Les travaux d'entretien de bâtiments (GTE) sont immobilisables ;
- Le coût des heures du personnel consacré à ces travaux est immobilisé également (production immobilisée) ;
- Durée d'amortissement : 10 ans.

D. Achats groupés de matériels dont le prix d'achat unitaire est inférieur au seuil de 1.250 € TVAC/unité

- Les achats groupés de « petits » matériels dont la destination est assimilable à un investissement, doivent être considérés globalement (lots) et inscrits en immobilisations, dans la mesure où il s'agit d'une destination identique (consultations, service, ...) ;
- Durée d'amortissement : 10 ans pour le mobilier et le matériel non médical.

E. Petit matériel du bloc opératoire et infirmier

- Les achats de petits matériels pourront être effectués par regroupement en lots pour un montant global supérieur au seuil de 1.250 € TVAC.

F. Matériel d'occasion

- Amortissement à partir du premier du mois qui suit l'achat (date facture) sur base de la durée résiduelle estimée. Chaque dossier sera transmis aux Réviseurs d'entreprises certifiant les comptes annuels.



RÉDUCTIONS DE VALEURS ACTÉES SUR CRÉANCES DOUTEUSES

Suite à la décision du Conseil d'administration du 2 mars 2021, un montant de créances irrécouvrables pour VIVALIA a été acté en réduction de valeur pour l'exercice 2020. Il s'agit de créances liées aux patients (894.462,56 €), aux organismes assureurs (777,76 €), aux assurances (203.116,08 €) et autres (10.189,07 €) pour un montant total de 1.108.545,47 €.

Créances irrécouvrables au 31.12.2020 : utilisation de la provision pour créances douteuses

	VIVALIA								
	CHA	CSL	CUP	IFAC	Saint-Antoine	La Bouvière	Val des Seniors	Séniorie Ste-Ode	TOTAL
Patients	€ 207.192,11	€ 346.532,47	€ 78.124,17	€ 222.940,63	€ -	€ 4.847,16	€ 24.488,35	€ 10.337,67	€ 894.462,56
Mutuelles	€ 37,24	€ -	€ -	€ 740,52	€ -	€ -	€ -	€ -	€ 777,76
Assurances	€ 1.793,23	€ 199.523,06	€ 1.799,79	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ 203.116,08
Autres	€ -	€ 9.677,14	€ -	€ -	€ -	€ -	€ 511,93	€ -	€ 10.189,07
TOTAL	€ 209.022,58	€ 555.732,67	€ 79.923,96	€ 223.681,15	€ -	€ 4.847,16	€ 25.000,28	€ 10.337,67	€ 1.108.545,47





EVALUATION DES RISQUES

La loi de financement des pensions du secteur public de 2011 a un impact financier non négligeable sur les coûts futurs de Vivalia.

Chaque année, une cotisation dite de « responsabilisation » est calculée. Celle-ci est destinée à couvrir la différence entre les cotisations versées pour les agents statutaires actifs et les montants décaissés par l'Office des Pensions pour les agents retraités.

Une provision a été actée à concurrence de 15,7 millions correspondant à l'évolution de la cotisation responsabilisation estimée par le SPF Pension⁴.

⁴Dernière estimation communiquée en date du 29 octobre 2020.





BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La consolidation comptable consiste à établir les états financiers de l'Intercommunale VIVALIA sur base des états financiers de chacune des institutions qui la composent⁵. Les états financiers consolidés (bilans, comptes de résultats et annexes légales) sont ceux publiés annuellement après approbation par l'Assemblée générale de VIVALIA.

Le principe de consolidation appliqué consiste à agréger les comptes des différentes entités constituant VIVALIA tout en éliminant les créances, dettes, charges et produits réciproques comptabilisés entre les différentes institutions de l'Intercommunale.

Notons que les résultats d'exploitation, financier, courant et exceptionnel présentés ci-après diffèrent quelque peu de la présentation sectorielle (point 1 du présent rapport) en raison de l'élimination des produits et charges réciproques selon le principe de consolidation expliqué ci-dessus.

Le résultat net de VIVALIA est bien entendu identique dans les deux présentations.

⁵ Cf. point 1 du présent rapport.



BILAN CONSOLIDÉ AU 31.12.2020

	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
Section 1 : Bilan après répartition			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	225.066.288,94	217.931.773,59
I Frais d'établissement	20	462.833,01	679.330,80
II Immobilisations incorporelles	21	2.095.676,50	2.493.536,28
III Immobilisations corporelles	22/27	222.492.860,82	214.746.487,90
A. Terrains et constructions	22	159.845.042,62	165.700.930,77
B. Matériel d'équipement médical	23	19.188.865,16	22.172.558,37
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier	24	11.530.171,96	11.912.785,41
D. Location fi nancement et droits similaires	25	15.790,50	21.054,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	31.912.990,58	14.939.159,35
IV Immobilisations fi nancières	28	14.918,61	12.418,61
Actifs circulants	29/58	214.967.740,00	177.315.144,07
V Créances à plus d'un an	29	12.194.890,18	13.105.273,49
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	12.194.890,18	13.105.273,49
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	13.473.502,16	10.720.496,48
A. Approvisionnements et fournitures	31	13.473.502,16	10.720.496,48
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	125.567.528,75	126.919.006,11
A. Créances pour prestations	400/409	101.656.201,58	102.605.447,03
1. Patients	400/1	18.638.161,33	22.250.335,28
2. Organismes assureurs	402	79.377.399,02	79.334.258,63
3. Montant de rattrapage	403	5.522.704,02	3.029.236,56
4. Produits à recevoir	404/5	4.800.588,89	4.801.202,77
5. Autres créances pour prestations	406/9	-6.682.651,68	-6.809.586,21
B. Autres créances	41	23.911.327,17	24.313.559,08
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	726.815,57	697.565,54
2. Autres	411/16	23.184.511,60	23.615.993,54
2.2 Créances réciproques	416.059	0,00	0,00
VIII Placements de trésorerie	51/53	448.596,75	448.596,75
IX Valeurs disponibles	54/58	59.489.242,26	22.745.426,80
X Comptes de régularisation	490/1	3.793.979,90	3.376.344,44
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	440.034.028,94	395.246.917,66

PASSIF	Codes	2020 (en €)	2019 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	<u>132.696.645,67</u>	<u>127.517.094,11</u>
I Apport	10/11	<u>53.811.500,00</u>	<u>53.661.632,40</u>
A. Capital	10	0,00	53.661.632,40
1. Capital souscrit	100	0,00	53.859.350,00
2. Capital à libérer	101	0,00	-197.717,60
B. Apports hors capital	11	53.811.500,00	0,00
1. Apport disponible hors capital.....	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital.....	111	53.811.500,00	0,00
2.1. Apport indisponible hors capital.....	111.900	53.859.350,00	0,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111.901	-47.850,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
III Réserves	13	<u>13.345.263,16</u>	<u>12.934.760,43</u>
A. Réserve légale	130	0,00	1.231.881,96
B. Réserves indisponibles	131	13.345.263,16	11.702.878,47
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	<u>19.648.267,89</u>	<u>18.300.273,56</u>
V Subsidés d'investissement	15	<u>45.891.614,62</u>	<u>42.620.427,72</u>
VI Primes de fermeture	18	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
VII Provisions pour risques et charges	16	<u>49.096.526,29</u>	<u>27.213.492,36</u>
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	3.005.339,38	2.377.927,57
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	2.742.224,45	1.231.448,08
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	43.348.962,46	23.604.116,71
Dettes	17/49	<u>258.240.856,98</u>	<u>240.516.331,19</u>
VIII Dettes à plus d'un an	17	<u>127.961.507,34</u>	<u>126.217.172,70</u>
A. Dettes financières	170/4	110.781.890,50	125.670.869,96
1. Emprunts subordonnés	170	2.286.020,46	2.286.020,46
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	907,50
4. Etablissements de crédit	173	108.495.870,04	123.383.942,00
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	546.302,74	546.302,74
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	16.633.314,10	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	<u>122.215.839,99</u>	<u>111.516.824,14</u>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	14.888.979,46	12.998.086,65
B. Dettes financières	43	1.763.752,85	1.776.894,50
1. Etablissements de crédit	430/4	1.763.752,85	1.776.894,50
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	78.979.289,26	70.830.412,31
1. Fournisseurs	440/444	41.918.542,48	38.783.588,66
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	18.649.261,32	12.316.757,12
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	18.397.710,91	19.730.066,53
5. Dettes courantes diverses	449	13.774,55	0,00
D. Acomptes reçus	46	10.367,48	8.369,09
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	14.789.672,61	12.923.744,18
1. Impôts	450/3	3.353.356,81	2.681.293,49
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	11.436.315,80	10.242.450,69
F. Autres dettes	47/48	11.783.778,33	12.979.317,41
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	20.960,48	14.235,00
4. Autres dettes diverses	489	11.762.817,85	12.965.082,41
5. Dettes réciproques	489.059	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	492/3	<u>8.063.509,65</u>	<u>2.782.334,35</u>
TOTAL DU PASSIF	10/49	440.034.028,94	395.246.917,66

COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DES POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

La somme du bilan au 31/12/2020 s'élève à 440.034.028,94 € et est en augmentation de 44.787.111,28 € (+ 11,33 %) par rapport à l'exercice précédent. Les principaux facteurs explicatifs de cette évolution sont commentés dans les paragraphes suivants.

4.2.1 COMPTES D'ACTIF

Frais d'établissement (diminution de 216.497,79 € soit - 31,87 %), en raison de la diminution des mises en exploitation 2020.

Immobilisations incorporelles (diminution de 397.859,78 € soit - 15,96 %).

Immobilisations corporelles (augmentation de 7.746.372,92 € soit + 3,61 %)

- Le poste 22 « **Terrains et constructions** » diminue de 5.855.888,15 € (- 3,53 %), en raison notamment de la diminution des mises en exploitation en 2020.
- Le poste 23 « **Matériel d'équipement médical** » diminue de 2.983.693,21 € (- 13,46 %) suite au 1^{er} amortissement en 2020, des biens acquis en 2019 dont notamment :
 - un mammographe pour le service sénologie, d'une table de radiologie et d'un échographe pour le service radiologie des Cliniques Sud Luxembourg ;
 - matériel pour le bloc opératoire (moniteur, laser) au Centre Hospitalier de l'Ardenne ;
 - matériel pour les laboratoires de VIVALIA (automate PCR, centrifugeuse, thermocycler) suite à la pandémie de la COVID 19 ;
- Le poste 27 « **Immobilisations en cours** » augmente de 16.973.831,23 € (+ 113,62 %) suite aux divers chantiers en cours fin 2020, notamment la construction du CHR-CS (Vivalia 2025), de la nouvelle aile du B6 à l'hôpital de Marche, des nouvelles constructions des maisons de repos « Les Oliviers » à Virton/Saint-Mard et du « Domaine de L'Ambra » à Sainte-Ode.

Créances à plus d'un an (diminution de 910.383,31 € soit - 6,95 %) suite à son reclassement dans la rubrique 416.

Créances à un an au plus (diminution de 1.351.477,36 € soit - 1,06 %)

- Le poste 400/1 « **Créances patients** » diminue de 3.612.173,95 € (- 16,23 %) en raison de la baisse du chiffre d'affaires.
- Le poste 402 « **Créances organismes assureurs** » augmente de 43.140,39 € (+ 0,05 %).
- Le poste 403 « **Montant de rattrapages** » augmente de 2.493.467,46 € (+ 82,31 %) en raison de la révision 2013-2014.
- Le poste 406/409 « **Autres créances pour prestations** » augmente de 126.934,53 € (+ 1,86 %).
- Le poste 411/16 « **Autres créances - Autres** » diminue de 431.481,94 € (- 1,83 %).

Valeurs disponibles

- Le poste 54/58 « **Valeurs disponibles** » augmente de 36.743.815,46 € (+ 161,54 %), en raison des avances fédérales reçues dans le cadre de la pandémie de la COVID 19.

Comptes de régularisation

- Le poste 490/1 « **Comptes de régularisation** » augmente de 417.635,46 € (+ 11,35 %).

4.2.2 COMPTES DE PASSIF

Capitaux propres (augmentation de 5.179.551,56 € soit + 4,06 %)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à la modification du code des sociétés, une SCRL est transformée de plein droit en SRL impliquant le transfert du capital (poste 100) en apport indisponible hors capital (poste 111).

- Le poste 130 « **Réserve légale** » diminue de 1.231.881,96 € (- 100,00 %) en raison du passage au 1^{er} janvier 2020, de la société coopérative à capital à la société sans capital. La réserve légale est convertie de plein droit en réserve indisponible (Poste 131).
- Le poste 131 « **Réserves indisponibles** » augmente de 1.642.384,69 € (+ 14,03 %) suite à la conversion au 1^{er} janvier 2020 de la réserve légale en réserve indisponible (1.231.881,96 €) et de l'affectation des résultats 2020 (410.502,73 €).
- Le poste 14 « **Résultat reporté** » augmente de 1.347.994,33 € (+ 7,37 %) suite à l'affectation des résultats 2020.
- Le poste 15 « **Subsides d'investissement** » augmente de 3.271.186,90 € (+ 7,68 %). Promesse de subside reçue dans le cadre de la construction de la nouvelle MRS « Domaine de l'Ambra » à Amberloup.

Provisions (augmentation de 21.883.033,93 € soit + 80,41 %)

- Provisions pour risques et charges divers : + 7.647.684,17 €
 - Provisions pour litiges médecins : + 4.506.668,12 €
 - Provisions autres risques et charges : + 3.141.016,05 €
- Provisions en matière de ressources humaines (pensions, prépensions, autres mesures en faveur du personnel, ...) + 14.235.349,76 € dont la provision complémentaire pour la cotisation de responsabilisation pour le personnel statutaire, soit + 10.683.278,19 €.

Dettes à plus d'un an (augmentation de 1.744.334,64 € soit + 1,38 %)

- Le poste 173 « **Etablissements de crédit à plus d'un an** » diminue de 14.888.071,96 € soit - 12,07 % suite à son reclassement dans la rubrique 423 « Etablissements de crédit échéant dans l'année ».



- Le poste 179 « **Dettes diverses** » augmente de 16.633.314,10 € représentant les rattrapages estimés dans le cadre de la pandémie COVID 19 (Révision 2023) entre l'avance reçue du Fédéral et l'estimation des montants acquis.

Dettes à un an au plus (augmentation de 10.699.015,85 € soit + 9,59 %)

- Le poste 42 « **Dettes à plus d'un an échéant dans l'année** » augmente de 1.890.892,81 € (+ 14,55 %).
- Le poste 44 « **Dettes courantes** » augmente de 8.148.876,95 € (+ 11,50 %) en raison de l'augmentation des dettes fournisseurs de + 3.134.953,82 € (+ 8,08 %), du montant de rattrapage (poste 443) de + 6.332.504,20 € (+ 51,41 %), atténuée par la diminution du poste 445 « dettes médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux » de - 1.332.355,62 € (- 6,75 %).
- Le poste 45 « **Dettes fiscales, salariales et sociales** » augmente de 1.865.928,43 € (+ 14,44 %).
- Le poste 489 « **Autres dettes diverses** » diminue de 1.202.264,56 € (- 9,27 %).

Comptes de régularisation

- Le poste 492/3 « **Comptes de régularisation** » augmente de 5.281.175,30 € (+ 189,81 %).

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ AU 31.12.2020

Section 2	Compte de résultats		2020 (en €)	2019 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	<u>396.586.908,99</u>	<u>384.138.399,56</u>
	A. Chiffre d'affaires	70	366.917.624,75	361.905.204,09
	1. Prix de la journée d'hospitalisation	700	176.334.502,66	143.297.921,75
	2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	-25.317.375,33	-3.691.388,11
	3. Suppléments de chambre	702	1.445.475,00	1.975.514,20
	4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	27.287.731,72	26.503.813,64
	5. Produits accessoires	704	905.079,03	1.114.306,86
	6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705	60.221.789,68	60.352.600,24
	7. Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	2.826.880,48	1.349.317,46
	8. Montant Global Prospectif.....	707	6.957.448,01	8.428.765,65
	7. Honoraires	708/709	116.256.093,50	122.574.352,40
	B. Production immobilisée	72	83.814,00	134.227,91
	C. Autres produits d'exploitation	74	29.585.470,24	22.098.967,56
	1. Subsidés d'exploitation	740	501.446,83	566.005,05
	2. Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'entité fédérée	741	0,00	0,00
	3. Autres	742/9	29.084.023,41	21.532.962,51
II	Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	<u>401.772.288,73</u>	<u>384.266.698,66</u>
	A. Approvisionnements et fournitures	60	89.405.336,06	87.967.187,40
	1. Achats	600/8	92.159.187,30	88.440.488,97
	2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609	-2.753.851,24	-473.301,57
	B. Services et fournitures accessoires	61	84.864.262,70	89.784.760,31
	1. Services et fournitures accessoires	610 / 616	20.726.221,10	20.773.676,25
	2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	989.814,20	856.657,36
	3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	108.438,65	115.308,89
	4. Rémunérations médecins.....	619	63.039.788,75	68.039.117,81
	C. Rémunérations et charges sociales	62	182.330.418,32	178.206.108,11
	1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	217.051,57	367.530,09
	2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	135.805.339,15	132.887.394,51
	3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	42.265,48	81.423,99
	4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	41.625.918,23	40.903.369,15
	5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
	6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
	7. Autres frais du personnel médical	623 0	789,65	4.141,90
	8. Autres frais du personnel autre	623 1	4.549.855,13	3.971.150,80
	9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
	10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
	11. Provisions salariales du personnel médical	625 0	-325,60	-4.968,93
	12. Provisions salariales du personnel autre	625 1	89.524,71	-3.933,40
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	20.241.719,04	22.103.076,07
	E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	-206.030,46	96.514,84
	F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	793.906,73	-1.185,83
	2. Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	21.089.127,20	3.335.087,35
	G. Autres charges d'exploitation	64	3.253.549,14	2.775.150,41
	1. Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	75.042,72	88.281,25
	2. Autres charges d'exploitation	642/8	3.178.506,42	2.686.869,16
	3. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation(+)	70/64	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
	Perte d'exploitation(-)	64/70	<u>-5.185.379,74</u>	<u>-128.299,10</u>

Compte de résultats (suite)		2020 (en €)	2019 (en €)
IV Produits financiers	75	2.367.625,51	2.386.235,00
A. Produits des immobilisations financières	750	21,82	0,00
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	2.112.199,36	2.145.131,59
D. Autres produits financiers	754/759	255.404,33	241.103,41
V Charges financières(-)	65	3.951.263,94	4.295.506,66
A. Charges des emprunts d'investissement	650	3.921.949,56	4.260.823,18
B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	9,68	10,00
E. Charges crédits à court terme	656	16.443,84	17.139,60
F. Autres charges financières	657/9	12.860,86	17.533,88
VI Bénéfice courant(+)	70/65	0,00	0,00
Perte courante(-)	65/70	-6.769.018,17	-2.037.570,76
VII Produits exceptionnels	76	11.045.893,07	4.320.756,02
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	7.580,00	40.550,03
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	133,53	7.404,02
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	11.038.179,54	4.272.801,97
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	3.455.869,44	1.575.289,68
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelle	660	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	16,76	3.753,68
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664/8	18.476,00	300,05
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	3.437.376,68	1.571.235,95
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	821.005,46	707.895,58
Perte de l'exercice(-)	66/70	0,00	0,00
Affectations et prélèvements		2020	2019
A. Bénéfice à affecter	70/69	19.121.279,02	18.138.034,60
Perte à affecter	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/66	821.005,46	707.895,58
Perte de l'exercice à affecter(-)	66/70	0,00	0,00
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	18.300.273,56	17.430.139,02
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	0,00	0,00
1. Sur dotations apports et dons en capital	791		
2. Sur les réserves	792		
C. Dotations aux réserves(-)	691/2	-410.502,73	-371.645,19
D. Résultat à reporter		-19.648.267,89	-18.300.273,56
1. Bénéfice à reporter(-)	693	-19.648.267,89	-18.300.273,56
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention de tiers dans la perte	794	937.491,60	533.884,15

COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

4.4.1 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'élève à - 5.185.379,74 €, celui-ci est en diminution de 5.057.080,64 € par rapport à 2019.

Charges d'exploitation (croissance de 17.505.590,07 € soit + 4,56 %)

Notons les principales évolutions concernant les postes de charges d'exploitation :

- Le poste 60 « **Approvisionnements et fournitures** » en augmentation de 1.438.148,66 € (+ 1,63 %)

Cette croissance s'explique principalement par l'évolution :

- Du poste 601 « Achats d'autres produits médicaux » de + 3.138.764,63 € (+ 20,21 %)
- Du poste 606 « Achats de lingerie, literie, buanderie » de + 1.016.353,62 € (+ 110,33 %)
- Du poste 607 « Achats de denrées et fournitures de cuisine » de - 590.203,56 € (- 15,55 %)
- Du poste 609 « Variations de stocks » de - 2.280.549,67 € (- 481,84 %)

- Le poste 61 « **Services et fournitures accessoires** » en diminution de 4.920.497,61 € (- 5,48 %)

Cette diminution s'explique principalement par l'évolution négative (suite à la crise sanitaire Covid-19) :

- Du poste 611 « Services extérieurs » de - 255.817,42 € (- 5,60 %)
- Du poste 612 « Frais généraux » de - 183.137,33 € (- 11,85 %)
- Du poste 615 « Charges d'administration » de - 231.666,31 € (- 8,75 %)
- Du poste 619 « Rétributions des médecins, dentistes, personnel soignant et paramédical » de - 4.999.329,06 € (- 7,35 %), en concordance avec la diminution des honoraires générés.

Atténuée par l'évolution positive :

- Du poste 613 « Entretien et réparations » de + 198.381,21 € (+ 2,17 %)
- Du poste 616 « Honoraires non médicaux » de + 410.488,30 € (+ 186,61 %)
- Du poste 617 « Personnel intérimaire et mis à disposition » de + 133.156,84 € (+ 15,54 %)
- Le poste 62 « **Rémunérations et charges sociales** » : ce poste augmente de 4.124.310,21 € (+ 2,31 %) malgré la diminution de 19,28 équivalents temps plein rémunérés (- 0,71 %), en raison des facteurs suivants :
 - Evolution des échelles barémiques (+/- 0,5 %)
 - Indexation de 2% au 01/04/2020
 - Mesure en faveur du personnel : augmentation de la valeur faciale des chèques cadeaux et chèques repas (0,4 %)
 - Attribution de primes Covid en faveur du personnel soit 4.957.297,74 € dont 3.965.073,40 € en poste 62 en 2020, compensée par la diminution de la prime IFIC.

- Le poste 63 « **Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges** » en augmentation de + 16.385.230,08 € (+ 64,17 %)

Cette évolution positive s'explique principalement par l'augmentation :

- Du poste 635 « Provisions pour pensions et obligations similaires » de + 795.092,56 €
- Du poste 637 « Provisions pour autres risques et charges » de + 17.754.039,85 € (+ 532,34 %) dont la dotation complémentaire pour la cotisation de responsabilisation pour le personnel statutaire, soit + 10.683.278,19 €.

Atténuée par l'évolution négative :

- Du poste 630 « Dotation aux amortissements et réd. de valeurs » de - 1.861.357,03 € (- 8,42 %). Cet écart est expliqué au point 5 de ce rapport.
- Du poste 634 « Réductions de valeurs sur créances commerciales » de - 302.545,30 € (- 313,47 %)

- Le poste 64 « **Autres charges d'exploitation** » en augmentation de 478.398,75 € (+ 17,24 %) dont notamment la rétribution des prestataires des centres de tri et prélèvements.

Produits d'exploitation (croissance de 12.448.509,43 € soit + 3,24 %)

Notons les principales évolutions concernant les postes des produits d'exploitation :

- Le poste 70 « **Chiffre d'affaires** » en augmentation de 5.012.420,66 € (+ 1,39 %)

Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution :

- Du poste 700 « Prix de la journée d'hospitalisation » qui marque une croissance de +33.036.580,91 € (+ 23,05 %) en raison des avances fédérales reçues dans le cadre de la pandémie COVID19 + 31.589.730,12 € et d'une légère évolution du BMF + 1.446.850,79 € (+ 1,01 %).
- Du poste 701 « Rattrapage estimé de l'exercice en cours » qui marque une diminution de 21.625.987,22 € (- 585,85 %) dont - 16.633.314,10 € représentant les rattrapages estimés dans le cadre de la pandémie COVID 19 (Révision 2023) entre l'avance reçue du Fédéral et l'estimation des montants acquis.

- Du poste 703 « Forfaits et conventions INAMI » de + 783.918,08 € (+ 2,96 %)

- Du poste 704 « Produits accessoires » de - 209.227,86 € (- 18,78 %)

- Du poste 706 « Financement entité fédérée » de + 1.477.563,02 € (+ 109,50 %)

- Des postes 707 à 709 « Honoraires » de - 7.789.576,54 € (- 5,95 %), en diminution en raison de l'arrêt des activités dans nos hôpitaux imposées par le Fédéral lors de la 1^{ère} et seconde vague de la crise Covid :

- Les honoraires hospitaliers diminuent de 7.046.103 € ;
- Les honoraires paramédicaux diminuent de 851.445 € ;
- Les honoraires médico-techniques, boostés par les analyses PCR liés à la crise Covid, augmentent de 117.972 €.

- Le poste 74 « **Autres produits d'exploitation** » de + 7.486.502,68 € (+ 33,88 %)

Cette augmentation s'explique principalement par la croissance :

- Du poste 743 « Récupérations de charges » de 3.238.322,68 € (+ 16,43 %).

Cette évolution s'explique notamment par :

- Le financement d'une prime d'encouragement suite à la pandémie du COVID 19 (985 € par ETP) : +3.249.498 €
- Reprise du personnel du projet Matilda au 1^{er} avril 2019 sur le payroll de Vivalia : + 240.706 €

Atténuée par l'évolution négative des recettes alimentation de - 822.311 € suite à la fermeture des restaurants d'entreprise imposée par la pandémie.

- Du poste 749 « Autres produits d'exploitation » + 4.374.317,79 € suite aux différentes aides octroyées par le Fédéral et la Région wallonne, notamment dans le cadre de la pandémie COVID 19.

4.4.2 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est négatif et s'élève à - 1.583.638,43 €. En amélioration de 325.633,23 € soit + 17,06 % par rapport à 2019. Rappelons cependant que le résultat financier n'inclut pas le financement des charges financières lié au BMF qui est repris dans le résultat d'exploitation, ce qui sous-estime le résultat financier à concurrence.

Cette variation positive s'explique par la diminution du poste 650 « Charges des emprunts d'investissements » de 338.873,62 € (- 7,95 %).

4.4.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à + 7.590.023,63 €. Il est en augmentation de 4.844.557,29 € soit + 176,46 % par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation des « **Produits afférents aux exercices antérieurs** » (rubrique 769) :
+ 6.765.377,57 € (+ 158,34 %).

Cette augmentation s'explique notamment par l'impact de la révision (BMF) de la période 2013-2014 + 2.713.560,67 € (+ 109,79 %) et la liquidation des comptes de dettes vis-à-vis des Fonds de promotion, montants provisionnés par ailleurs, du CHA + 2.451.336,73 € et de l'IFAC + 1.527.557,31 €.

- L'augmentation des « **Charges afférentes aux exercices antérieurs** » (rubrique 669) :
+ 1.866.140,73 € (+ 118,77 %).

Cette augmentation s'explique notamment par la prise en charge en 2020 :

- o des quotes-parts pensions 2017 à 2018 : + 589.963,81 € (qui étaient cependant provisionnées)
- o de l'augmentation en 2020 des factures d'achats relatives à l'exercice antérieur + 1.310.840,54 € dont la liquidation de comptes de créances vis-à-vis du Fonds de promotion du CHA + 834.430,18 €

Les comptes de charges et produits exceptionnels sont expliqués à la page 48 de ce rapport.



ANALYSE ÉVOLUTIVE DES RATIOS FINANCIERS

	2020	2019
Cash-flow (hors subsides)	€ 40.619.965,37	€ 24.059.460,07
Dettes échéant dans l'année	€ 14.888.979,46	€ 12.998.086,65
Couverture des dettes échéant dans l'année	2,73	1,85
	2020	2019
Stocks d'approvisionnement	€ 13.473.502,16	€ 10.720.496,48
Coût des approvisionnements et fournitures	€ 89.405.336,06	€ 87.967.187,40
Rotation des stocks	55,01	44,48
Créances pour prestations à 1 an au plus	€ 96.123.130,08	€ 99.567.841,38
Chiffre d'affaires	€ 392.235.000,08	€ 365.596.592,20
Délai des encaissements créances pour prestations	89,45	99,41
Fournisseurs	€ 41.918.542,48	€ 38.783.588,66
Approvisionnements, fournitures et services	€ 111.229.810,01	€ 109.712.829,90
Délai de paiement fournisseurs	137,56	129,03
	2020	2019
Fonds propres	€ 132.696.645,67	€ 127.517.094,11
Total passif	€ 440.034.028,94	€ 395.246.917,66
Degré d'indépendance financière (solvabilité)	0,30	0,32
Dettes financières LT	€ 127.961.507,34	€ 126.217.172,70
Dettes financières échéant dans l'année	€ 14.888.979,46	€ 12.998.086,65
Dettes financières CT	€ 1.763.752,85	€ 1.776.894,50
Total bilan	€ 440.034.028,94	€ 395.246.917,66
Taux d'endettement financier	0,33	0,36
Actifs circulants restreints	€ 202.772.849,82	€ 164.209.870,58
Dettes à court terme	€ 130.279.349,64	€ 114.299.158,49
Ratio de liquidité	1,56	1,44
Capitaux permanents	€ 260.658.153,01	€ 253.734.266,81
Immobilisations nettes	€ 237.261.179,12	€ 231.037.047,08
Fonds de roulement (FRN)	€ 23.396.973,89	€ 22.697.219,73
Actifs circulants réalisables	€ 143.283.607,56	€ 141.464.443,78
Dettes à un an au plus (hormis dettes financières)	€ 128.515.596,79	€ 112.522.263,99
Besoin fonds de roulement (BFR)	€ 14.768.010,77	€ 28.942.179,79
Position de trésorerie nette	€ 8.628.963,12	€ -6.244.960,06

2020	
ACTIF € 440.034.028,94	PASSIF € 440.034.028,94
Immobilisations nettes € 237.261.179,12	Capitaux permanents € 260.658.153,01
	Fonds de roulement > 0
Actifs circulants réalisables € 143.283.607,56	Dettes fournisseurs, courantes, sociales, salariales et fiscales € 128.515.596,79
Besoin en FR	
Disponibles € 59.489.242,26	Crédits financiers à C.T. € 1.763.752,85

De manière globale, nous pouvons remarquer que l'ensemble des ratios se sont sensiblement améliorés par rapport à 2019.

Le **ratio de couverture des dettes échéant dans l'année** exprime la capacité de l'Intercommunale à honorer ses remboursements de crédits échéant dans l'année à l'aide de son cash-flow. Celui-ci doit être au moins égal à l'unité. Etant valorisé à **2,73**, il confirme la bonne capacité de remboursement de VIVALIA avec une augmentation de 0,88 comparativement à 2019.

Le **délai des encaissements créances pour prestations** représente le délai moyen de paiement des créances relatives aux prestations c'est-à-dire le nombre de jours s'écoulant entre la comptabilisation des factures et le parfait paiement. Ce délai de paiement s'est légèrement amélioré, à savoir 89,45 jours en 2020 contre 99,41 jours en 2019.

Le **ratio du taux d'endettement financier** mesure la proportion de l'endettement. Plus le ratio d'endettement est élevé, plus l'Intercommunale est endettée, ce qui amène des conséquences négatives sur la trésorerie. Notre ratio (s'élevant à 0,33 en 2020 contre 0,36 en 2019) s'est amélioré.

Le **fonds de roulement** se rapporte à l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés et correspond à une réserve de fonds long terme qui peut être utilisée pour financer le cycle d'exploitation du secteur. Il est utile de compléter l'analyse de FRN en étudiant son **besoin en fonds de roulement**, c'est-à-dire son besoin de financement court terme lié au cycle d'exploitation en comparant les ressources d'exploitation aux besoins d'exploitation. Un montant positif signifie que les ressources d'exploitation ne sont pas suffisantes que pour compenser les besoins d'exploitation et donc, que le cycle d'exploitation doit être financé en partie par le fonds de roulement et/ou du crédit court terme.

Pour l'année 2020, notre FRN est positif et augmente de 699.754,16 € (+ 3,08 %) par rapport à 2019.

Dans notre situation, le BFR est positif et est en diminution de 14.174.169,02 € (- 48,97 %) par rapport à l'exercice 2019, ce qui signifie que cet indicateur s'est fortement amélioré. Nous pouvons l'expliquer par le fait que les actifs circulants réalisables augmentent de 1,29 % et les dettes à un an au plus augmentent de + 14,21 %.

Le **ratio de liquidité au sens strict** (actifs circulants restreints / dettes à court terme) représente quant à lui la capacité à honorer les engagements à court terme au moyen des actifs disponibles et facilement réalisables. Au vu de cette analyse, nous pouvons conclure que ce ratio a augmenté et donc que notre liquidité s'est légèrement améliorée (1,56 en 2020 contre 1,44 en 2019).

La **position de trésorerie** correspond à l'excédent du fonds de roulement sur les besoins en fonds de roulement. La position de trésorerie nette étant positive ce qui signifie que les besoins à court terme de l'entreprise sont finançables de manière autonome. Ce ratio s'est clairement amélioré + 14.873.923,18 € par rapport à 2019 suite l'augmentation du FRN.

Le **ratio d'indépendance financière (solvabilité)**, mesure la proportion des fonds propres par rapport au total bilantaire. Plus ce ratio est proche de 1, plus l'intercommunale est indépendante financièrement et, inversement, plus ce ratio se rapproche de 0, plus sa dépendance est importante. Pour rappel, la valeur cible pour les hôpitaux devrait être supérieure à 0,30, ce qui est le cas pour VIVALIA. Cet indicateur valorisé à **0,30** se situe toujours dans la valeur cible.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

4.6.1 ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIÈRES

Rubriques 20, 21 et 28 de l'Actif

ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIERES			
En euros			
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT (RUBR. 20 DE L'ACTIF)	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (RUBR. 21 DE L'ACTIF)	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBR. 28 DE L'ACTIF)
A) VALEUR D'ACQUISITION :			
Au terme de l'exercice précédent	€ 15.563.974,07	€ 16.555.136,24	€ 12.418,61
Mutations de l'exercice +	€ 411,19	€ 759.312,48	€ 4.300,00
Mutations de l'exercice -	-	€ 32.746,29	€ 1.800,00
Au terme de l'exercice	€ 15.564.385,26	€ 17.281.702,43	€ 14.918,61
B) PLUS-VALUES :			
Au terme de l'exercice précédent	-	-	-
Mutations de l'exercice +	-	-	-
Mutations de l'exercice -	-	-	-
Au terme de l'exercice	-	-	-
C) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCT. VALEUR :			
Au terme de l'exercice précédent	€ 14.884.643,27	€ 14.061.599,96	-
Mutations de l'exercice +	€ 216.908,98	€ 1.124.425,97	-
Mutations de l'exercice -	-	-	-
Au terme de l'exercice	€ 15.101.552,25	€ 15.186.025,93	-
D) MONTANTS NON APPELÉS :			
Au terme de l'exercice précédent	-	-	-
Mutations de l'exercice +	-	-	-
Mutations de l'exercice -	-	-	-
Au terme de l'exercice	-	-	-
E) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE :			
[(a) + (b) - (c)] :	€ 462.833,01	€ 2.095.676,50	€ 14.918,61

4.6.2 ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Rubriques 22 à 27 de l'Actif

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBR. 22 À 27 DE L'ACTIF)						
	1. TERRAINS ET CONSTR. (22)	2. MAT.ÉQUIP. MÉD.(23)	3. MAT. ÉQUIP. NON MÉD. ET MOBILIER (24)	4. LOCAT. FINAN. ET DROITS SIM.(25)	5. AUTRES IMMOB. CORPR.(26)	6.IMMOBIL. EN COURS ET ACOMPTES(27)
A) VALEUR D'ACQUISITION :						
Au terme de l'exercice précédent	€ 341.277.259,64	€ 156.444.450,64	€ 56.907.926,38	€ 173.779,69	-	€ 14.939.159,35
Mutations de l'exercice +	€ 3.003.033,59	€ 4.452.462,68	€ 2.332.803,35	-	€ 171.386,40	€ 22.992.072,35
Mutations de l'exercice -	€ 79.924,59	€ 52.135,88	€ 1.490.505,87	-	€ 171.386,40	€ 6.018.241,12
Au terme de l'exercice	€ 344.200.368,64	€ 160.844.777,44	€ 57.750.223,86	€ 173.779,69	-	€ 31.912.990,58
B) PLUS-VALUES :						
Au terme de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-
Mutations de l'exercice +	-	-	-	-	-	-
Mutations de l'exercice -	-	-	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	-	-	-	-	-	-
C) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCT. VALEUR :						
Au terme de l'exercice précédent	€ 175.576.328,87	€ 134.271.892,27	€ 44.995.140,97	€ 152.725,69	-	-
Mutations de l'exercice +	€ 8.858.921,74	€ 7.436.155,89	€ 2.684.391,07	€ 5.263,50	-	-
Mutations de l'exercice -	€ 79.924,59	€ 52.135,88	€ 1.459.480,14	€ -	-	-
Au terme de l'exercice	€ 184.355.326,02	€ 141.655.912,28	€ 46.220.051,90	€ 157.989,19	-	-
D) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE :						
[(a) + (b) - (c)]	€ 159.845.042,62	€ 19.188.865,16	€ 11.530.171,96	€ 15.790,50	-	€ 31.912.990,58

4.6.3 DETTES GARANTIES

Comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du Passif

VIVALIA	CODES	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR :		
		1. LES POUVOIRS PUBLICS BELGES	2. DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE	3. DES TIERS
Dettes financières :	17/42			
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilés		-	-	-
2. Emprunts		€ 113.634.773,65	-	€ 7.164.130,60
Autres dettes :				
TOTAL		€ 113.634.773,65	-	€ 7.164.130,60

4.6.4 DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Rubrique 45 du Passif

	2020
1. Impôts (rubriques 450 à 453 du passif)	€ 3.353.356,81
a) dettes fiscales échues	€ 1.106.296,10
b) dettes fiscales non échues	€ 2.247.060,71
2. Rémunér. et charges sociales (rubr. 454)	€ 1.398.968,05
a) dettes échues envers l'ONSS	€ 191.701,59
b) dettes non échues envers l'ONSS	€ 1.207.266,46
3. Autres dettes salariales et sociales (rubr. 455 à 459)	€ 10.037.347,75

4.6.5 PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Rubriques 62 et 6692 du compte de résultats

	2020
1. Effectif moyen du personnel (ETP rémunérés)	2.686,93
2. Frais du personnel (rubriques 62 et 6692)	€ 182.472.092,53
A. Rémunérations et avantages sociaux directs (rubr. 620/625 et 6692)	€ 136.244.784,03
B. Cotisations patronales d'assurances sociales (rubr. 621)	€ 41.675.689,89
C. Primes patronales pour assurances extra-légales (rubr. 622)	€ -
D. Autres frais de personnel (rubr. 623)	€ 4.551.618,61
E. Pensions et pré-pensions (rubr. 624)	€ -

Les tableaux ci-dessus correspondent aux soldes comptables avant retraitement des comptes réciproques.



4.6.6 COMPTE DE RÉSULTATS PAR CENTRES DE FRAIS DÉFINITIFS DU SECTEUR HOSPITALIER

	2020				
	IFAC	CSL	CHA	CUP	VIVALIA
SERVICES HOSPITALIERS	-6.876.045	-2.780.227	134.187	487.934	-9.034.151
PSYCHIATRIE	-	-	-	487.934	487.934
CHIRURGIE	-2.092.876	-2.592.830	-2.491.910	-	-7.177.617
MEDECINE	-1.178.878	3.378.028	4.414.903	-	6.614.053
NEUROPSY	-	2.198.941	-	-	2.198.941
PEDIATRIE	-51.841	-911.198	-832.860	-	-1.795.899
MATERNITE	-1.324.818	-1.166.321	-585.702	-	-3.076.842
SOINS INTENSIFS	-2.785.791	-3.382.961	-1.703.044	-	-7.871.797
GERIATRIE	248.737	1.540.062	2.306.544	-	4.095.342
NEONATOLOGIE	-	-445.509	-84.938	-	-530.447
HOPITAL DE JOUR CHIRURGICAL	206.446	-134.842	-389.798	-	-318.194
SP CARDIO-PULM, LOCO ET AFFECTIONS CHRONIQUES	102.977	-597.634	-86.779	-	-581.436
SP PALLIATIFS	-	-665.962	-412.227	-	-1.078.189
SERVICES MEDICO-TECHNIQUES	3.381.996	2.872.573	2.771.656	18.120	9.044.345
IMAGERIE MEDICALE	2.270.942	1.994.908	1.793.989	-	6.059.839
MED. NUC. IN VIVO	-154.961	-135.479	-339.914	-	-630.354
BIOLOGIE CLINIQUE	469.371	941.745	1.674.260	18.120	3.103.496
RADIOTHERAPIE	-	-	422.375	-	422.375
HOPITAL DE JOUR	-623.564	-943.723	191.523	-	-1.375.764
HEMODIALYSE	396.599	910.763	496.298	-	1.803.660
CONVENTIONS INAMI	902.351	104.359	423.534	-	1.430.243
MEDECINE PHYSIQUE	121.258	-	-562.807	-	-441.549
P.M.A.	-	-	-483.289	-	-483.289
ANGIOGRAPHIE	-	-	-844.313	-	-844.313
PHARMACIE	1.315.920	2.439.183	1.951.251	-121.643	5.584.710
CONSULTATIONS	-1.622.379	-2.919.183	-1.675.705	31.834	-6.185.434
ACTIVITES NON HOSPITALIERES	-1.167.386	-2.223.663	-5.530.231	-628.924	-9.550.204
COTISATION AMU	1.706.137	1.257.373	1.345.080	-	4.308.590
RESULTAT COURANT	-3.261.757	-1.353.945	-1.003.761	-212.680	-5.832.143
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.343.874	1.922.756	2.728.544	715.701	7.710.874
RESULTAT DE L'EXERCICE	-917.884	568.811	1.724.783	503.021	1.878.731

- Le résultat de + 1.878.731,31 € est différent du résultat hospitalier repris au point 1.2 (+ 2.863.350,10 €) car :
 - La cotisation A.M.U. ainsi que les charges et produits relatifs au secteur A.M.U. ont été intégrés dans le compte de résultats par centres de frais définitifs du secteur hospitalier⁶ (déficit du secteur A.M.U. de - 1.028.128,08 €).
 - Le résultat du secteur Extra-Hospitalier a été intégré dans le compte de résultats par centre de frais définitifs au secteur hospitalier (déficit du secteur Extra-Hospitalier - 227.491,24 €).
 - Le résultat de l'ancienne intercommunale de Bastogne (Ex-AIOMS) n'est pas intégré dans ce compte de résultats + 271.000,53 €.

⁶ Tel que communiqué au SPF dans le cadre du reporting réglementaire.

4.6.7 LISTE DES ADJUDICATAIRES DE MARCHÉS PUBLICS

Ci-dessous, la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier des charges. Article L1523-13 paragraphe 3 du décret du 19 juillet 2006 sur les Intercommunales.

ORGANE	DATE	SITE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC	PROCÉDURE	ADJUDICATAIRE
CA	21/01/2020	CSL	Appareil de fluoangiographie	109.264,45	PNSPP	Zeiss
CA	21/01/2020	Mrs Saint-Antoine	Mobiliers divers	277.863,73	PO	Jee Bee, Jacli, Moments Furniture
CA	21/01/2020	VIVALIA	Validation appareils de stérilisation	81.104,47	PNSPP	C&A Consultant
CA	18/02/2020	IFAC	Mobilier fixe et signalétique B6	1.295.055,75	PO	Duchêne, Win Win
CA	24/03/2020	CSL	Automate électrophorèse capillaire	147.027,10	PO	Sysmex
CA	24/03/2020	Mrs Saint-Antoine	94 fauteuils gériatriques	127.240,28	PNDAPP	Actimed
CA	24/03/2020	CSL	3 gastroscopes	155.133,76	PNDAPP	Olympus
CA	24/03/2020	CSL - CHA	2 spermogrammes	212.324,99	PNDAPP	Alere
CA	24/03/2020	CSL	Echographe gynécologie	59.332,35	PNSPP	GE
CA	24/03/2020	CSL	2 moniteurs défibrillateurs	40.810,00	PNSPP	Zoll
CA	24/03/2020	CSL	Echographe cardiologie	125.840,00	PNSPP	GE
CA	24/03/2020	IFAC	8 moniteurs hémodialyse	395.040,00	PO	Médicola
CA	24/03/2020	VIVALIA	Mission d'expertise immobilière	133.100,00	PNSPP	Deloitte
CA	24/03/2020	CSL	Echographe gynécologie	59.332,35	PNSPP	GE
CA	24/03/2020	Mrs Saint-Antoine	Lits électriques et tables de nuit	129.237,04	PNSPP	Wissner Bosserhof
CA	24/03/2020	CSL	2 moniteurs défibrillateurs	42.135,00	PNSPP	Zoll
CA	24/03/2020	IFAC	Bureau étude polyclinique Vielsalm	169.884,00	PNDAPP	Vecteur A
CA	24/03/2020	VIVALIA	Fourniture de sétrons	48.733,69	PNSPP	Mylan, Eurogenerics, Sandoz
CA	28/04/2020	VIVALIA	Chèques cadeaux	160.079,86	PNSPP	Edenred
CA	28/04/2020	CSL - CHA	2 appareils à ultrasons	62.153,20	PNSPP	Steelco
CA	28/04/2020	CSL	Echographe cardiologie	125.840,00	PNSPP	GE
CA	28/04/2020	VIVALIA	Gestion électronique des documents	86.757,00	PNSPP	Logicasoft
CA	26/05/2020	MR-MRS	Construction MR-MRS Saint-Antoine - Décompte n°3	643.050,05	PO	Duchêne Moury
CA	26/05/2020	IFAC	8 moniteurs hémodialyse	395.040,00	PO	Médicola
CA	23/06/2020	CSL	Système athérectomie rotationnelle	173.319,19	PNSPP	Boston Scientific NV
CA	23/06/2020	IFAC Bastogne	Fourniture de laves pannes	83.369,00	PNSPP	Arcania
CA	23/06/2020	VIVALIA	Leasing long terme	3.607.600,32	PO	Belfius Auto Lease
CA	23/06/2020	VIVALIA	Licence et solution informatique	36.300,00	Centrale Province	Comparex
CA	23/06/2020	VIVALIA	Nicardipine	73.034,00	PNSPP	Aguettant
CA	14/07/2020	VIVALIA	Rituximab trastuzumab SC	5.545.837,54	PNSPP	Roche
CA	14/07/2020	VIVALIA	SAN	856.776,16	PO	SIMAC

CA	14/07/2020	CHA	Complément chaîne analytique	133.886,50	PO	Abbott
CA	14/07/2020	CSL	Gamma caméra Spect CT	2.142.895,99	PO	GE
CA	14/07/2020	IFAC	Automate extraction matériel génétique	121.000,00	PNSPP	Qiagen
CA	14/07/2020	CHA	Automate PCR	169.400,00	PNSPP	Diagenode
CA	14/07/2020	CSL	Scialytiques salle 1 et 5	90.753,63	PNSPP	Maquet
CA	25/08/2020	CHA	4 générateurs hémodyalyse	295.875,05	PO	Fresenius
CA	25/08/2020	IFAC	2 laveurs désinfecteurs	147.511,22	PNSPP	Hospithera
CA	25/08/2020	VIVALIA	Renouvellement parc hardware	1.397.906,43	Centrale Province	Upfront
CA	25/08/2020	CHA	2 échographes	119.377,63	PNDAPP	GE
CA	25/08/2020	CSL	Automate extraction	118.194,03	PNSPP	Biomérieux
CA	25/08/2020	CHA	Automate extraction et thermocycleur	246.265,25	PNSPP	Altona Diagnostics
CA	15/09/2020	CSL	Travaux reconditionnement	1.128.079,97	PNSPP	Homel
CA	13/10/2020	CSL	2 moniteurs (cardiotocographes)	93.215,37	PNSPP	ICT HTSB
CA	13/10/2020	CSL	3 vidéopolaryngoscopes	58.283,04	PNSPP	Verathon
CA	10/11/2020	CSL	Automate à inclusion	71.390,00	PNSPP	Sakura
CA	10/11/2020	IFAC	Station anesthésie 5 ^{ème} salle	53.468,62	PNSPP	Dräger
CA	10/11/2020	IFAC	Système automatique de préparation d'échantillons en colonne ou microplaques	67.318,49	PNSPP	Tecan
CA	10/11/2020	IFAC	Microscope opératoire	80.051,10	PNSPP	Zeiss
CA	10/11/2020	IFAC	Laser et urétéroscope	158.883,60	PNSPP	Wolf et Olympus
CA	10/11/2020	VIVALIA	Antibiotiques	646.648,19	PO	Fresenius, EG, Sandoz, Bbraun, GSK
CA	8/12/2020	VIVALIA	Respirateurs	264.696,10	PNSPP	Dräger
CA	8/12/2020	IFAC	Echographes SUS	48.569,40	PNSPP	GE et Fujifilm
CA	8/12/2020	CSL	Ecmo	117.854,00	PNSPP	Geringe
CA	8/12/2020	CUP	Rénovation cuisine CUP	3.192.473,57	PO	Cobelba - Dethier - Collignon - Refresco
CA	8/12/2020	IFAC Bastogne	Gamma caméra	973.345,05	PO	GE
CA	8/12/2020	VIVALIA	Services postaux	540.000,00	Centrale Province	Bpost
CA	8/12/2020	VIVALIA	Légumes surgelés	994.086,88	PO	Bidfood-Valfrais-Java et Fribona
CA	8/12/2020	VIVALIA	Dématérialisation factures sortantes	1.964.783,28	PO	Speos
				30.893.827,67		

AP	Adj. Publique
AO	Adj. Ouverte
AOO	Appel d'offres ouvert
PO	Procédure ouverte
PNAPD	Procédure négociée avec publicité directe

PNAPP	Procédure négociée avec publicité préalable
PNDAPP	Procédure négociée directe avec publication préalable
PNSP	Procédure négociée sans publicité
PNSPP	Procédure négociée sans publicité préalable

BUDGET DES MOYENS FINANCIERS 2020 ET RATTRAPAGES

Le calcul des rattrapages estimés de l'exercice 2020 a été effectué selon la circulaire du SPF Santé Publique du 28 avril 2005. Le montant de ces rattrapages a été comptabilisé dans la rubrique 701 du compte de résultats.

Les rattrapages en cours octroyés ou récupérés via la sous-partie C2 du BMF ont été comptabilisés sur les comptes de créances et dettes relatives aux exercices concernés en contrepartie de la rubrique 700 du compte de résultats.

La différence éventuelle entre les rattrapages notifiés par le SPF Santé Publique et l'estimation effectuée lors des exercices antérieurs, ainsi que des corrections éventuelles relatives au calcul des rattrapages des exercices précédents, ont été comptabilisées en comptes de résultats sur exercices antérieurs.

BMF 2020 octroyé par le SPF

	2019	2020	ECART 2020-2019 (EN VALEUR)	ECART 2020-2019 (EN %)
Lits aigus	114.898.047,72	115.001.107,95	103.060,23	0,09%
Lits Sp	8.920.250,14	9.035.076,75	114.826,61	1,29%
Lits Sp palliatifs	2.069.041,28	2.043.122,07	-25.919,21	-1,25%
Lits Psy	16.731.234,56	17.976.468,54	1.245.233,98	7,44%
TOTAL	142.618.573,70	144.055.775,31	1.437.201,61	1,01%

Sur base des exercices annuels, l'évolution du budget des moyens financiers de VIVALIA s'élève à + 1.437.201,61 € soit + 1,01 % pour l'année 2020 comparativement à 2019.

Résumé des rattrapages estimés pour l'exercice 2020

	LITS AIGUS	LITS SP	LITS SP PALLIATIFS	LITS PSY	TOTAL
Garantie Partie Fixe	224.046,69	20.030,97	-14.015,77	23.479,62	253.541,51
Sous-parties B1 et B2	0,00	0,00	35.071,89	0,00	35.071,89
Sous-partie A1	-2.956.648,77	-220.309,60	-54.381,81	-277.907,17	-3.509.247,35
Sous-partie C1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-parties B4 et B9	-4.964.976,15	0,00	0,00	-498.451,13	-5.463.427,28
TOTAL	-7.697.578,23	-200.278,63	-33.325,69	-752.878,68	-8.684.061,23

BMF 2020 y compris les rattrapages de l'exercice et les rattrapages en cours

(rubriques 700 et 701 + 669 400 et 769 400 du compte de résultats)

	2019	2020	ECART 2020-2019 (EN VALEUR)	ECART 2020-2019 (EN %)
700 000 BMF partie fixe	123.590.898,42	125.083.548,53	1.492.650,11	1,21%
700 000 BMF partie variable	18.904.589,02	15.563.748,48	-3.340.840,54	-17,67%
700 500 Rattrapages en cours	-3.773.136,48	-258.002,49	3.515.133,99	-93,16%
700 900 Rétrocessions BMF	-2.115.969,05	-2.128.583,74	-12.614,69	0,60%
701 000 Rattrapages de l'exercice	-3.691.388,11	-8.684.061,23	-4.992.673,12	135,25%
BMF	132.914.993,80	129.576.649,55	-3.338.344,25	-2,51%
669 400 BMF exercice antérieur	-	-6.021,05	-6.021,05	
769 400 BMF exercice antérieur	2.471.556,09	5.185.116,74	2.713.560,65	109,79%
BMF exercice antérieur	2.471.556,09	5.179.095,69	2.707.539,60	109,55%
TOTAL	135.386.549,89	134.755.745,24	-630.804,65	-0,47%

La diminution importante de la partie variable de 3.340.840,54€ (- 17,67 %) s'explique par la diminution du nombre de journées et d'admission suite à la pandémie du COVID 19.

BMF au 01/07/2020 octroyé par le SPF

	1/07/19	1/07/20	ECART 07/2020-07/2019 (EN VALEUR)	ECART 07/2020-07/2019 (EN %)
Lits aigus	111.160.723,06	119.838.595,29	8.677.872,23	7,81%
Lits Sp	8.738.343,01	9.414.390,67	676.047,66	7,74%
Lits Sp palliatifs	2.000.124,85	2.104.882,51	104.757,66	5,24%
Lits Psy	16.295.787,64	19.326.820,40	3.031.032,76	18,60%
TOTAL	138.194.978,56	150.684.688,87	12.489.710,31	9,04%

L'évolution du budget des moyens financiers de VIVALIA au 01.07.2020 s'élève à + 12.489.710,31 € soit + 9,04 % par rapport au 01.07.2019. Cela s'explique par les facteurs suivants :

ECART ENTRE BMF AU 1 ^{er} JUILLET 2020 ET 1 ^{er} JUILLET 2019				
	AIGUS	SP	SP PALL	ECART TOTAL
A1	16.609,65	0,00	4,16	16.613,81
A2	51.644,32	2.883,02	522,72	55.050,06
A3	0,00	0,00	0,00	0,00
B1	71.885,49	20.435,66	2.493,32	94.814,47
B2	-1.188.656,74	36.865,43	10.752,62	-1.141.038,70
B3	7.702,96	0,00	0,00	7.702,96
B4	346.376,74	55.777,86	-9.298,51	392.856,10
B5	15.406,45	1.537,07	104,32	17.047,84
B6	7.850,48	134,19	22,44	8.007,11
B8	1.078,30	0,00	0,00	1.078,30
B9	539.668,73	7.184,18	-861,32	545.991,59
C1	0,00	0,00	0,00	0,00
C2	11.839.338,61	551.230,25	101.017,91	12.491.586,77
C3	0,00	0,00	0,00	0,00
C4	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	11.708.904,99	676.047,66	104.757,66	12.489.710,31

Sous-Partie C2: + 12.491.586,77 €

- Liquidation au 01/07/2020 de 10.370.233,44 €, montants liés à la révision du budget des moyens financiers 2013-2014 pour la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS 2020

4.8.1 CHARGES EXCEPTIONNELLES 2020

CODE	CHARGES	MONTANTS
660	Amortissements exceptionnels	€ -
662	Provisions pour risques et charges exceptionnels	€ -
663	Moins-value sur réalisation d'actifs immobilisés	€ 16,76
664	Autres charges exceptionnelles	€ -
666	Charges exceptionnelles	€ 18.476,00
669	Charges relatives aux exercices antérieurs	€ 3.473.167,17
TOTAL		€ 3.488.223,76

CODE	DÉTAIL DES CHARGES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS	MONTANTS
6690	Approvisionnements relatifs aux exercices antérieurs	€ 333.551,04
6691	Services et fournitures relatifs aux exercices antérieurs	€ 1.117.465,04
6692	Rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs	€ 826.768,99
6693	Amortissements relatifs aux exercices antérieurs	€ -
6694	Autres charges d'exploitation relatives aux exercices antérieurs	€ 1.190.873,79
6695	Charges financières sur exercices antérieurs	€ 4.508,31
6699	Autres charges relatives aux exercices antérieurs	€ -
TOTAL		€ 3.473.167,17

4.8.2 PRODUITS EXCEPTIONNELS 2020

CODE	PRODUITS	MONTANTS
760	Reprise d'amortissement	€ -
762	Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnelles (litige)	€ -
763	Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	€ 7.580,00
764	Autres produits exceptionnels	€ 133,53
768	Autres produits exceptionnels	€ -
769	Produits relatifs aux exercices antérieurs	€ 11.041.106,41
TOTAL		€ 11.048.819,94

CODE	DÉTAIL DES PRODUITS RELATIFS AUX EXERCICES ANTÉRIEURS	MONTANTS
7690	Produits facturation relatifs aux exercices antérieurs	€ 145.913,67
7691	Rattrapages relatifs aux exercices antérieurs	€ 232.603,56
7692	Rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs	€ 198.687,30
7693	Reprise s/amortissements antérieurs	€ 15.557,30
7694	Recettes relatives aux exercices antérieurs	€ 2.316.017,79
7695	Ristournes relatives aux exercices antérieurs	€ 24.854,39
7697	Produits exercices antérieurs (rétrocessions)	€ 32.492,56
76990	Autres produits relatifs aux exercices antérieurs	€ 2.907.943,61
76991	Rattrapages relatifs aux exercices antérieurs (BMF)	€ 5.185.116,76
TOTAL		€ 11.073.970,03

Les tableaux ci-dessus correspondent aux soldes comptables avant retraitement des comptes réciproques.

4.9

RÉDUCTIONS DE VALEURS ET PROVISIONS 2020

CODE	RÉDUCTIONS DE VALEURS ET PROVISIONS 2020	MONTANTS
630	Amortissements	€ 20.241.719,04
631/4	Réductions de valeur sur actifs circulants	€ -206.030,46
635	Provisions pour risques et charges	€ 793.906,73
636/7	Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	€ 21.089.127,20
TOTAL		€ 41.918.722,51

4.10

DÉTAIL DES PROVISIONS 2020

NATURE	COMPTE	SOLDE 31.12.2019	UTILISATIONS 2020	DOTATION 2020	REPRISE 2020	SOLDE 31.12.2020
Provisions pour pensions et obligations similaires	160	€ 2.377.927,57	€ -489.630,19	€ 1.120.294,00	€ -3.252,00	€ 3.005.339,38
Provisions pour arriérés de rémunérations	163	€ 1.231.448,08	€ -	€ 2.742.224,45	€ -1.231.448,08	€ 2.742.224,45
Provisions pour autres risques et charges	164	€ 23.604.116,71	€ -887.419,75	€ 22.661.881,45	€ -2.029.615,95	€ 43.348.962,46
SOUS-TOTAL CLASSE 16		€ 27.213.492,36	€ -1.377.049,94	€ 26.524.399,90	€ -3.264.316,03	€ 49.096.526,29
Réductions de valeurs sur créances commerciales	409	€ 7.289.952,17	€ -1.122.862,01	€ 979.933,73	€ -50.102,18	€ 7.096.921,71
Réduction de valeur sur autres créances	419	€ 36.640,77	€ -13.000,00	€ -	€ -	€ 23.640,77
Pécules de vacances	456	€ 8.386.606,04	€ -9.025.179,87	€ 9.112.687,76	€ -	€ 8.474.113,93
SOUS-TOTAL CLASSE 4		€ 15.713.198,98	€ -10.161.041,88	€ 10.092.621,49	€ -50.102,18	€ 15.594.676,41
TOTAL		€ 42.926.691,34	€ -11.538.091,82	€ 36.617.021,39	€ -3.314.418,21	€ 64.691.202,70

POINTS COMPLÉMENTAIRES

VIVALIA détient une part sociale au capital de Idelux Projets Publics (25 €) et une part B au capital de l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (3,71 €).

VIVALIA ne détient pas de succursale.



ÉVÉNEMENT INTERVENU SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INFLUENCE SIGNIFICATIVE SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020 :

Le montant des rattrapages relatifs aux exercices 2013 et 2014 notifié en 2019 s'élève à 10,3 millions d'euros. La liquidation (paiement) de cette révision BMF 2013 et 2014 par le SPF Santé est intégrée dans le BMF notifié au 1^{er} juillet 2020 pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

50% des rattrapages positifs relatifs aux exercices 2013 et 2014 n'ont pas été enregistrés sur l'exercice 2020 en produits exceptionnels dans la rubrique « produits afférents aux exercices antérieurs ».

Le montant global estimé est de l'ordre de 5,1 millions d'euros, les 50% restant seront enregistrés sur l'exercice 2021, selon le calendrier de liquidation suivi par le SPF Santé Public.

AUTRE ÉVÉNEMENT SURVENU LORS DE LA CLÔTURE DES COMPTES ANNUELS 2020 :

Lors de l'établissement des comptes annuels au 31/12/2020, le Conseil d'Administration a décidé en date du 25 mai 2021 de modifier la durée d'amortissement du bâtiment préfabriqué (appelé communément « Modulaire ») du Centre Hospitalier de l'Ardenne (CHA) en la portant de 10 à 33 ans.

La construction du « Modulaire » était initialement prévue pour accueillir temporairement le rapatriement du Centre Hospitalier de Saint-Ode (CHSO) sur le CHA dans l'attente de la concrétisation du projet de construction d'une nouvelle aile hospitalière (projet appelé communément « Octobre ROUGE »). Dans ce cadre, la période d'amortissement était fixée à 10 ans.

Le plan stratégique de VIVALIA (VIVALIA 2025) a modifié l'affectation initialement prévue du « Modulaire ». En effet, le CHA deviendra le Centre de Révalidation Provinciale et le « Modulaire » sera utilisé à cette fin.

Afin que la période d'amortissement corresponde à la période d'utilisation potentielle du bâtiment, soit 33 ans, la valeur résiduelle du « Modulaire » sera amortie sur la durée résiduelle d'amortissement de 27 ans (premier amortissement en 2014).

L'impact sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2020 résulte en une charge d'amortissement inférieure de 1.681.774 € en 2020.



6

BILAN SOCIAL CONSOLIDÉ



BILAN SOCIAL

établi selon le MODELE COMPLET

MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

Dénomination: VIVALIA

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse : Chaussée de Houffalize, 1

Code postal : 6600

Commune : BASTOGNE

Numéro d'entreprise⁶ : 0214567166

Description de l'activité principale de l'entreprise : Secteur hospitalier

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Responsable de l'entreprise à contacter

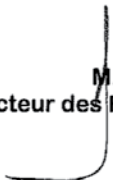
Nom : BINAME Michel

Téléphone : 061/240 330

Téléfax : 061/240 346

Adresse e-mail : biname.michel@vivalia.be

Signature pour l'entreprise :


M. BINAME
Directeur des Ressources Humaines

⁶ Ou numéro d'inscription auprès de la Centrale des Bilans. Ce numéro doit être repris dans le coin supérieur gauche de chaque page dans la case réservée à cet effet.

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1.650,34	396,58	1.253,76
Temps partiel	1002	2.111,14	118,23	1.992,91
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	3.016,38	471,72	2.544,66
Nombre effectif d'heures prestées				
Temps plein	1011	2.922.749,09	754.850,46	2.167.898,63
Temps partiel	1012	2.542.990,14	144.922,30	2.398.067,84
Total	1013	5.465.739,23	899.772,76	4.565.966,47
Frais de personnel				
Temps plein	1021	97.577.954,93	27.185.449,00	70.392.505,93
Temps partiel	1022	84.788.822,97	4.703.451,30	80.085.371,67
Total	1023	182.366.777,90	31.888.900,30	150.477.877,60
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0,00	0,00	0,00
Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	2.970,85		
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	5.347.908,47		
Frais personnel	1023	178.225.581,21		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0,00		

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS
AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1.636	2.120	2.979,96
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1.466	1.902	2.688,86
Contrat à durée déterminée	111	116	157	200,72
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0,00
Contrat de remplacement	113	54	61	90,38
Par sexe				
Hommes	120	406	135	485,93
de niveau primaire	1200	44	20	53,82
de niveau secondaire	1201	136	49	165,32
de niveau supérieur non universitaire	1202	175	50	207,46
de niveau universitaire	1203	51	16	59,33
Femmes	121	1.230	1.985	2.494,03
de niveau primaire	1210	88	199	211,69
de niveau secondaire	1211	420	800	913,89
de niveau supérieur non universitaire	1212	601	882	1.182,51
de niveau universitaire	1213	121	104	185,94
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	8	1	8,80
Employés	134	1.428	1.830	2.594,92
Ouvriers	132	200	289	376,24
Autres	133	0	0	0,00

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,24	25,58
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.844,03	32.233,00
Frais pour l'entreprise	152	81.319,63	863.895,09

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	505	1.917	1.200,43

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée	210	193	169	305,63
Contrat à durée déterminée	211	182	1.608	684,64
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0,00
Contrat de remplacement	213	130	140	210,16

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
SORTIES Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	412	1.992	1.121,57

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée	310	130	246	265,44
Contrat à durée déterminée	311	157	1.590	638,37
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	0	0,00
Contrat de remplacement	313	125	156	217,76

Par motif de fin de contrat

Pension	340	23	74	68,80
Prépension	341	0	0	0,00
Licenciement	342	4	1	4,50
Autre motif dont:	343	385	1.917	1.048,27
le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350	0	0	0,00

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE.

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	109	5811	704
Nombre d'heures de formations suivies	5802	2.455,20	5812	12.695,13
Coût net pour l'entreprise	5803	107.138,83	5813	566.421,43
dont coût brut directement lié aux formations	58031	0	58131	0
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	0	58132	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0	58133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	0	5831	0
Nombre d'heures de formations suivies	5822	0	5832	0
Coût net pour l'entreprise	5823	0	5833	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	0	5851	0
Nombre d'heures de formations suivies	5842	0	5852	0
Coût net pour l'entreprise	5843	0	5853	0



COVID-19 Ag Respi-Strip
In vitro rapid diagnostic test
for the detection of SARS-CoV-2 antigen
in nasopharyngeal secretions

REF C-1023
LOT 42790C2030
2020/09/25

CE

For professional use only

25

CORIS
bioConcept
www.corisbio.com

7

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION





Vivalia SCSCRL
Chaussée de Houffalize, 1
6600 Bastogne
214.567.166

RAPPORT ANNUEL 2020 DU COMITE DE REMUNERATION DE L'INTERCOMMUNALE VIVALIA (ART. L 1523-17 § 2 CDLD).

1. Préambule.

L'Intercommunale VIVALIA a été constituée le 21 octobre 2008 par un processus de fusion-absorption et un apport d'activités. Elle résulte de la fusion entre les AIOMS des arrondissements d'Arlon-Virton, l'AIOMS de l'Ardenne, l'AIOMS de la Haute Lesse, l'AIOMS de l'Arrondissement de Bastogne et l'AIOMS IFAC et l'apport, par la Province de Luxembourg, d'une de ces branches d'activité, à savoir le Centre Universitaire Psychiatrique La Clairière. Sont associées les 44 communes luxembourgeoises, 3 communes namuroises et les Provinces de Luxembourg et de Namur.

Suite au processus de fusion/absorption de 2008, co-habitent au sein de Vivalia 7 statuts administratifs et pécuniaires.

Pour les rémunérations du personnel de direction, dans le cadre de leurs responsabilités transversales, il leur est appliqué les statuts administratif et pécuniaire de VIVALIA (les principes généraux du RGB étant également de mise) ainsi que le Règlement de travail pour ce qui concerne les primes de garde.

Ces statuts et règlement de travail ont fait l'objet de décisions du Conseil d'administration, ayant préalablement fait l'objet du processus de Concertation et de Négociation Syndicale.

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 du CDLD, le Comité de rémunération a arrêté son rapport annuel 2020.

Pour rappel, la nouvelle rédaction de l'article pré-cité est la suivante :

§2. Le comité de rémunération émet, après en avoir informé le conseil d'administration, des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit.

Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Il émet des recommandations au Conseil d'administration.

Il propose au conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4.

2. La composition du Comité de rémunération

Les membres du Comité de rémunération sont : MM. Denis COLLARD, Elie DEBLIRE, Roland DEOM, Michel JACQUET et Annick VAN DEN ENDE, Présidente.

3. Les dates des réunions en 2020.

Le Comité de rémunération s'est réuni le 18 mai 2020.

4. La politique globale de rémunération de l'Intercommunale VIVALIA.

En 2020, nous avons maintenu la politique globale de rémunération débutée en 2018, à savoir les lignes directrices définies antérieurement sans nouvelle analyse de quelle que nature que ce soit.

En la matière de rémunération, il y a lieu de distinguer les membres des organes de gestion et les membres des fonctions de direction.

4.1. La politique de rémunération à l'égard des membres des organes de gestion et du Comité d'audit.

La politique de rémunération est le respect « sensu stricto » des dispositions du CDLD et de l'annexe 1^{ère} du dit CDLD en matière de rémunération des Présidence, Vice-Présidence, administrateurs et observateur.

Les recommandations faites à l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2020 l'ont été conformément au CDLD et sont reproduites ci-après :

Recommandations du Comité de rémunération à l'assemblée générale relatives aux jetons de présence, indemnités de fonction et avantages en nature

Vu les règles actuellement en vigueur concernant la rémunération des administrateurs, telles qu'adoptées par l'assemblée générale du 26 juin 2018 sur proposition du Comité de rémunération du 15 mai 2018 ;

Vu les décrets des 29 mars et 25 avril 2018 relatifs au renforcement de la gouvernance et de la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein de structures locales et supra locales et leurs filiales tels que publiés au MB du 14 mai 2018 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, tel que modifié par les décrets précités ; plus particulièrement le livre III du dit code, ainsi que l'annexe 1. relative aux plafonds applicables en matière de rémunération et d'avantages en nature dans le cadre de mandat dérivé de président ;

Vu l'AGW du 31 mai 2018 ;

Attendu l'obligation de modifier les règles adoptées le 26 juin 2018 par une nouvelle décision de l'assemblée générale, cela au plus tard le 31 décembre 2019, étant entendu que les nouvelles rémunérations seront perçues à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit le renouvellement des instances en suite aux élections communales et provinciales d'octobre 2018;

Attendu l'obligation de procéder à la mise à jour des règles de rémunération pour le 31 décembre 2019 afin de les mettre en concordance avec le CDLD tel que modifié ;

Attendu l'obligation de convoquer une assemblée générale en vue de procéder à des modifications ;

Attendu que ces modifications n'ont pas fait l'objet d'une décision de l'assemblée générale en 2019 et qu'il y a donc lieu de régulariser les règles en la matière pour une application au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la convocation de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2020 ;

Considérant les propositions de modifications telles que portées à l'ordre du jour et y annexées et présentées en séance ;

Le Comité de rémunération, par trois (3) OUI et deux (2) NON, décide :

- d'adopter les recommandations en matière de règles de rémunération telles que reprises ci-après ;
- de les transmettre au Conseil d'administration ;
- de les proposer à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2020 pour application au 1^{er} janvier 2020.

Recommandations du Comité de rémunération à l'assemblée générale, relatives aux jetons de présence, indemnités de fonction et avantages en nature

Généralité :

Les règles appliquées seront conformes aux nouveaux décrets modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein de structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Règles de rémunération des administrateurs :

Il est prévu :

- un montant de 125 euros par jeton de présence indexé (montant rattaché à l'indice-pivot 138,01 du 1er janvier 1990) dans les organes de gestion de l'association ; si plusieurs réunions sont organisées le même jour, il n'y a qu'un seul jeton de présence payé à l'administrateur effectivement présent ; on entend par organe de gestion donnant droit à une rémunération : le conseil d'administration, le comité d'audit, le bureau exécutif, les organes restreints de gestion ; le montant est dû en raison de la présence et participation à l'entièreté de la réunion ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon les arrêtés en vigueur pour les participations aux réunions ci-avant mentionnées ;
- pas de rémunération prévue pour le Comité de rémunération ;
- pas de rémunération fixe, ni avantage en nature complémentaire payés aux administrateurs ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018.

Règles de rémunération de la Présidence :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute de montant de 17.140,41 euros (indice-pivot 138,01) ;
- pas de jeton de présence, ni autre avantage en nature complémentaire ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon les arrêtés en vigueur ;
- pas de rémunération prévue pour le Comité de rémunération ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018 ;
- la rémunération du Président telle que prévue est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles il est tenu de participer ; lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de rémunération est réduit à due concurrence

Règles de rémunération de la Vice-présidence :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute de montant de 12.855,31 euros (75 % du Président) (indice-pivot 138,01) ;
- pas de jeton de présence, ni autre avantage en nature complémentaire ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon l'arrêté du Gouvernement wallon en la matière ;
- pas de rémunération prévue pour le Comité de rémunération ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018 ;
- la rémunération du Président telle que prévue est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles il est tenu de participer ; lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de rémunération est réduit à due concurrence.

Règles de rémunération pour les observateurs :

- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon les arrêtés en vigueur ;
- pas de jeton de présence, pas de rémunération fixe, ni avantages en nature complémentaires payés aux observateurs.

Critères suivis selon les termes de l'annexe 1^{er} du CDLD, fixant les plafonds applicables en matière de rémunération et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés – Article 5311-1, §6,

1) Population.

Province de Luxembourg :	282.946
Communes de Rochefort, Somme-Leuze et Vresse/s/Semois	20.777
Total	307.299
Score = 0,75	

2) Chiffre d'affaires.

Comptes 70 à 74 exercice social 2018	366.235.688,57 €
Score = 1	

3) Personnel occupé en ETP.

Situation au 31.12.2018 (code 1003 du bilan social consolidé)	2.982,25
Score = 1	

Score total : 2,75 → plafond 5 = 17.140,41 €

4.2. La politique de rémunération à l'égard des membres des fonctions de direction.

Les décisions, prises lors des engagements ou prolongations de décisions, ont été prises directement par le Conseil d'administration, conformément aux statuts administratif et pécuniaire, au Règlement de travail et aux Car, GSM et PC policies, lesquels ont été soumis préalablement à la Concertation et Négociation syndicale ainsi qu'à l'approbation du Service Public de Wallonie.

Ces rémunérations tiennent compte du caractère transversal des dites fonctions et du fait que notre Intercommunale a été constituée en 2008 aux fins de créer, d'acquérir, de gérer et d'exploiter sur le territoire de ses associés, des institutions médico-sociales, telles que cliniques, maternités, centres de santé, homes pour personnes âgées ou pour enfants,

institutions pour enfants handicapés et centres d'accueil ainsi que d'organiser et gérer tout service s'occupant au sens large d'assistance et de soins extra-hospitaliers.

VIVALIA développe des activités principalement liées à son core-business hospitalier mais également des activités complémentaires dans ses secteurs de l'Aide Médicale Urgente, de la Prise en Charge de la Personne Agée et de l'Extra-Hospitalier.

Les activités décrites ci-avant se répartissent dans 6 sites hospitaliers, 1 polyclinique, 4 maisons de repos et maisons de repos et de soins pour personnes âgées, 1 maison de soins psychiatriques et 1 ASBL d'habitations protégées.

Ces institutions comptent 1190 lits hospitaliers agréés, 410 en MRPA/MRS, 16 places en habitations protégées et 30 lits en maison de soins psychiatriques, emploient 3738 personnes et s'adjoignent les services d'environ 400 médecins spécialisés et 150 paramédicaux indépendants.

Le montant global des investissements réalisés en 2020 était de 21.428.988,21 €.

Ci-après, quelques chiffres représentatifs, issus des bilans et comptes annuels 2020 et 2019.

Année	2020	2019
ETP personnel	2.686,93	2.706,21
Rémunérations et charges sociales (62)	182.330.418,32 €	178.206.108,11 €
Chiffre d'affaires (70)	366.917.624,75 €	361.905.204,09 €
Actifs immobilisés (20/28)	224.603.455,93 €	217.931.773,59 €
Actifs circulants (29/58)	214.967.740,00 €	177.315.144,07 €
Capital (10)	53.811.500,00 €	53.661.632,40 €

5. La pertinence des rémunérations et de tout autre avantage éventuel, pécuniaire ou non.

5.1. La Présidence et la vice-présidence, les administrateurs et l'observateur.

Le régime des indemnités de fonction, et non pas celui des jetons de présence, se justifie par la participation de la Présidente et du Vice-Président à des réunions autres que les Conseil d'administration, dans le cadre de la Loi des Hôpitaux, des décrets de la Région Wallonne en matière de gestion des MR/MRS, de la concertation et de la négociation syndicale et des jurys d'examens.

Les indemnités de fonction versées à la Présidence et à la Vice-Présidence sont détaillées dans le rapport de rémunération 2020 du Conseil d'administration.

5.2. Les administrateurs.

L'octroi d'un jeton de présence, identique au jeton attribué aux Conseillers provinciaux, à un administrateur pour sa participation aux réunions de conseil d'administration et du Comité d'audit se justifie par son investissement nécessaire et le travail réalisé liés aux activités gérées par VIVALIA. Ils bénéficient également du remboursement des frais de déplacement suivant l'AM en vigueur.

Les montants versés aux administrateurs sont détaillés dans le rapport de rémunération 2020 du Conseil d'administration.

5.3. L'observateur.

Il y a lieu de mentionner qu'un observateur ne percevra pas de jeton de présence ni de remboursement de frais de déplacement alors que ces obligations sont pour le moins identiques à celle d'un administrateur hormis la capacité décisionnelle.

5.4. Les membres des fonctions de direction.

Comme déjà précisé, les échelles de traitement sont celles de la RGB.

Les primes de transversalité sont liées à une expertise spécifique, une responsabilité dans le cadre du projet d'entreprise et l'exercice d'une fonction transversale.

Les packs mobilité et communication octroyés sont justifiés par la dispersion des institutions de VIVALIA sur tout le territoire de la Province de Luxembourg, et les déplacements vers les diverses autorités publiques et organismes divers.

Les indemnités de garde octroyées au Directeur général et aux Directeurs généraux adjoints sont justifiées par leur disponibilité obligatoire en tant que Directeur général des hôpitaux et coordinateurs de sites.

Il s'agit là de la particularité de notre Intercommunale de soins de santé, à savoir l'application des dispositions de la Loi des hôpitaux et des Décrets de la Région Wallonne réglementant les MR/MRS.

Le mandat de gestion n'a pas été renouvelé en 2020. C'est pour cette raison que les délégations de signature du mandat 2017-2019 ont été maintenues.

Les rémunérations des membres des fonctions de direction sont détaillées dans le rapport de rémunération 2020 du Conseil d'administration.

Courant 2020, une réflexion a commencé afin d'implémenter une nouvelle Gouvernance au sein de Vivalia, dont, pour le management, une révision de barèmes, les conditions d'octroi des primes de transversalité et des packs mobilité.

Sur base des analyses émises par le Cabinet d'avocats consulté dans le cadre de cette réforme, le Comité de rémunération n'a pas été questionné sur cette matière et n'a, dès lors, pas été en mesure d'émettre de quelconques avis en la matière.

6. Les recommandations.

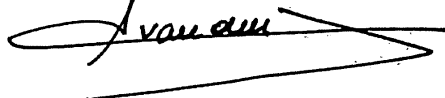
Dans le cadre à la fois d'une révision des barèmes du management et en tenant compte de la mise en place effective de l'IFIC en 2021, ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de la « Nouvelle Gouvernance » il est impératif que le Comité de rémunération, en sus de sa simple obligation légale, émette des recommandations préalables au processus décisionnel.

Afin d'éviter la multiplication des réunions des organes, le Comité de rémunération propose de participer aux réunions des dits organes pour les points le concernant.

Ainsi fait à Bastogne, le 25 mai 2021

La Présidente du Comité de rémunération

Annick van den Ende





8

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION **DU CONSEIL** D'ADMINISTRATION





Vivalia SCSCRL
Chaussée de Houffalize, 1
6600 Bastogne
214.567.166

RAPPORT DE REMUNERATION 2020 DE L'INTERCOMMUNALE VIVALIA (ART. L 6421-1 du CDLD).

L'Intercommunale VIVALIA a été constituée le 21 octobre 2008 par un processus de fusion-absorption et un apport d'activités. Elle résulta de la fusion entre les AIOMS des arrondissements d'Arlon-Virton, l'AIOMS de l'Ardenne, l'AIOMS de la Haute Lesse, l'AIOMS de l'Arrondissement de Bastogne et l'AIOMS IFAC et l'apport, par la Province de Luxembourg, d'une de ces branches d'activité, à savoir le Centre Universitaire Psychiatrique La Clairière. Sont associées les 44 communes luxembourgeoises, 3 communes namuroises et les Provinces de Luxembourg et de Namur.

Elle a été mise en place aux fins de créer, d'acquérir, de gérer et d'exploiter sur le territoire de ses associés, des institutions médico-sociales, telles que cliniques, maternités, centres de santé, homes pour personnes âgées ou pour enfants, institutions pour enfants handicapés et centres d'accueil ainsi que d'organiser et gérer tout service s'occupant au sens large d'assistance et de soins extra-hospitaliers. L'Intercommunale VIVALIA développe des activités principalement liées à son core business hospitalier mais également des activités complémentaires dans ses secteurs de l'Aide Médicale Urgente, de la Prise en Charge de la Personne Agée et de l'Extra-Hospitalier.

Les activités décrites ci-avant se répartissent dans 6 sites hospitaliers, 1 polyclinique, 4 maisons de repos et maisons de repos et de soins pour personnes âgées, 1 maison de soins psychiatriques et 1 ASBL d'habitations protégées. Ces institutions comptent 1190 lits hospitaliers agréés, 410 en MRPA/MRS, 16 places en habitations protégées et 30 lits en maison de soins psychiatriques, emploient 3728 personnes et s'adjoignent les services d'environ 400 médecins spécialisés et 150 paramédicaux indépendants.

Le montant global des investissements réalisés en 2020 était de 21.428.988,12 €.

Ci-après, quelques chiffres représentatifs, issus des bilans et comptes annuels 2020 et 2019.

Année	2020	2019
ETP personnel	2.686,93	2.706,21
Rémunérations et charges sociales (62)	182.330.418,32 €	178.206.108,11 €
Chiffre d'affaires (70)	366.917.624,75 €	361.905.204,09 €
Actifs immobilisés (20/28)	224.603.455,93 €	217.931.773,59 €
Actifs circulants (29/58)	214.967.740,00 €	177.315.144,07 €
Capital (10)	53.811.500,00 €	53.661.632,40 €

Pour répondre aux exigences de l'art. L 6421-1 du CDLD, le Conseil d'administration a arrêté son Rapport de rémunération 2020.

Pour rappel, l'article ci-avant cité précise :

(Titre II – Relevé des jetons, rémunérations et avantages en nature des organismes locaux et supralocaux- Décret du 29 mars 2018, art. 70)

(Art. L6421-1. §1er. (...)) - Décret du 17 juillet 2018, art. 440bis) le principal organe de gestion de l'intercommunale, des sociétés à participation publique locale significative, de l'association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, de la société de logement de service public, de l'A.S.B.L. communale ou provinciale, de la régie communale ou provinciale autonome, de l'association de projet ou de tout autre organisme supralocal établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes:

1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction;

3° la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats;

4° pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats;

5° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. À défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

(§ 2. Le conseil communal, provincial ou de C.P.A.S. établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent par les mandataires et les personnes non élues.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes:

1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux mandataires et aux personnes non élues;

2° la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats;

3° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté au plus tard le 30 juin. Il est adopté en séance publique du conseil communal ou provincial.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.- inséré par décret du 17 juillet 2018, art. 440bis).

Le Comité de rémunération, pour sa part, a établi son rapport annuel 2020 conformément à l'article L1523-17§2.

1. Les dates des réunions des organes en 2020

Le Conseil d'administration s'est réuni les : 21/01 – 13/02 – 18/02 - 24/03 – 28/04 - 26/05 – 23/06 – 14/07 – 25/08 – 15/09 – 13/10 – 27/10 – 10/11 – 19/11 et 08/12.

Le Comité de rémunération s'est réuni le 18 mai 2020.

Le Comité d'audit s'est réuni les 18 mai et 17 décembre 2020.

2. Les participations des membres aux organes de gestion.

Les participations des administrateurs aux réunions (exprimées en %) du Conseil d'administration :

DEOM Roland, Vice-président, membre du CA : 100

BONNET Coralie, membre du CA : 100

BONTEMPS Philippe, membre du CA : 94

COLLARD Denis, membre du CA : 88

COLLIN René, membre du CA : 100

CORNET Marianne, membre du CA : 100

DE MUL Stéphane, membre du CA : 100

DEBLIRE Elie, membre du CA : 100

DENIS Thimothé, membre du CA : 88

GILLARD Dominique, membre du CA : 94

JACQUET Michel, membre du : 63

MEYER Jean-Marie, membre du CA : 94

MITRI Kamal, membre du CA : 75

MOUZON Christoph, membre du CA : 88

PETRE Brigitte, membre du CA : 75

PIRARD Pierre, membre du CA : 75

REMY Marielle, présidente : 94

THEODORE Sylvie, membre du CA : 100

VANDENENDE Annick, membre du CA : 88

WAUTHOZ Vincent, membre du CA : 88

Les participations des administrateurs aux réunions (exprimées en %) du Comité de rémunération :

DEOM Roland, Vice-président, membre du CR : 100
DEBLIRE Elie, membre du CR : 0
COLLARD Denis, membre du CA : 100
JACQUET Michel, membre du : 100
VANDENENDE Annick, membre du CA : 100

Les participations des administrateurs aux réunions (exprimées en %) du Comité d'audit

DEOM Roland, Vice-président, membre du Comité d'audit : 100
GILLARD Dominique, membre du Comité d'audit : 100
MEYER Jean-Marie, membre du Comité d'audit : 100
VANDENENDE Annick, membre du Comité d'audit : 100
WAUTHOZ Vincent, membre du Comité d'audit : 100

3. Les autres instances.

Le Bureau de coordination s'est réuni les : 08/91 – 04/02 – 10/03 – 14/04 – 28/04 - 05/05 – 09/06 – 29/06 – 30/06 – 11/08 – 01/09 – 29/09 - 13/10 – 27/10 – 24/11 – 07/12 et 29/12.

4. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction de tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion.

4.1. La Présidence et la Vice-présidence

Le montant global des indemnités de fonction octroyées à la Présidence et à la Vice-présidence de VIVALIA était de 39.668,19 euros pour 51.199,68 euros en 2019.

En 2020, les frais des déplacements de la Vice-présidence étaient de 1.217,86 euros (6.392,90 euros en 2019) dans le cadre de leurs participations aux réunions d'Assemblée générale, Conseil d'administration, Comité d'audit, Bureau de coordination, Comité de négociation et de concertation syndicale, Comité de concertation Bien Etre au travail, COSTRAT, CPCGMH, Jurys d'examens,

Un montant de 1.391,00 euros a été remboursé à la Présidence pour frais de représentation, pour 269,60 euros en 2019.

Les détails sont repris ci-après (nom, fonction, indemnités, frais déplacement, frais de représentation, total) :

DEOM Roland, Vice-président : 9.972,84 – 1217,86 – 0 – 11.190,70

REMY Marielle, Présidente : 29.695,35 – 0 – 1391,00 – 31.086,35

4.2. Les administrateurs.

Le montant global des jetons de présence¹ revenant aux administrateurs (trices) était de 53.280,54 euros pour les réunions de Conseil d'administration et de Comité d'audit, pour 42.245,48 euros en 2019.

Le montant total des remboursements des frais kilométriques² a été de 3.052,54 euros pour 6.748,51 euros en 2019.

Les détails sont repris ci-après :

BONNET Coralie, membre du CA : 3.247,36 – 157,82 – 3.405,18

BONTEMPS Philippe, membre du CA : 3.029,74 – 321,73 – 3.351,47

COLLARD Denis, membre du CA : 2.816,38 – 43,22 – 2.859,60

COLLIN René, membre du CA : 3.247,36 – 203,18 – 3.450,54

CORNET Marianne, membre du CA : 3.029,73 – 161,26 – 3.190,99

DE MUL Stéphane, membre du CA : 3.247,36 – 224,47 – 3.471,83

DEBLIRE Elie, membre du CA : 3.247,36 – 332,59 – 3.579,95

DENIS Thimothé, membre du CA : 3.029,73 – 136,71 – 3.166,44

GILLARD Dominique, membre du CA : 3.469,23 – 152,87 – 3.622,10

JACQUET Michel, membre du CA : 1.950,13 – 163,46 – 2.113,59

MEYER Jean-Marie, membre du CA : 3.469,23 – 195,83 – 3.665,06

MITRI Kamal, membre du CA : 2.381,11 – 174,33 – 2.555,44

MOUZON Christoph, membre du CA : 2.816,37 – 77,86 – 2.894,23

PETRE Brigitte, membre du CA : 2.167,75 – 146,44 – 2.314,19

PIRARD Pierre, membre du CA : 2.381,12 – 121,32 – 2.502,44

THEODORE Sylvie, membre du CA : 3.247,36 – 119,23 – 3.366,59

VANDENENDE Annick, membre du CA : 3.251,60 – 153,52 – 3.405,12

WAUTHOZ Vincent, membre du CA : 3.251,62 – 166,70 – 3.418,32

5. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

¹ Sur base de l'arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours. Adaptation du montant de l'indemnité kilométrique et modifications ultérieures. montant brut annuel indexé du jeton de présence est de 213,36 euros (base 125 euros)

- 5.1. La rémunération (hors charges patronales) et avantages du Directeur général s'élève à 167.266,54 €, se décomposant comme suit :

Total rémunération annuelle	161.649,97 €
Total avantages extra légaux ³	5.616,57€
Total général	167.266,54 €

- 5.2. Les rémunérations (hors charges patronales) et avantages des autres membres salariés du CODIR s'élèvent à 636.999,88 €, se décomposant comme suit :

Total rémunérations annuelles	612.881,57 €
Total avantages extra légaux ⁴	24.118,29 €
Total général	636.999,86 €

Les détails des autres membres salariés du CODIR sont repris ci-après (rémunération annuelle, avantages extra légaux, total général) :

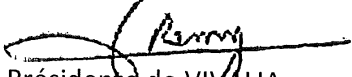
BINET Olivier, Directeur général adjoint : 136.501,69 – 5.818,52 – 142.320,21
LESPAGNARD Bertrand, Directeur général adjoint : 138.280,24 – 6.061,07 – 144.341,31
LOUIS Laure-Anne, Directeur administratif et financier : 102.338,48 – 4.501,40 – 106.839,88
LEROY Bénédicte, Directrice des soins infirmiers : 133.518,65 – 2.555,50 – 136.074,15
FRENAY Martine, Directrice qualité et stratégie : 102.242,51 – 5.181,80 – 107.424,31

- 5.3. Le Directeur général aux affaires médicales, membre du CODIR, est conventionné avec Vivalia. Le montant annuel des indemnités est de 266.508,24 € (pour 261.410,88 € en 2019), dont détail ci-après :

NEUBERG Didier, Directeur général aux affaires médicales : 266.508,24 - 0 – 266.508,24

Ainsi fait à Bastogne, le 25 mai 2021

Marielle REMY



Présidente de VIVALIA

³ Càd les avantages de toute nature et les avantages extralégaux (chèque repas, ...)

⁴ Càd les avantages de toute nature et les avantages extralégaux (chèque repas, ...)



9

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE « VIVALIA » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC « VIVALIA » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaires par l'assemblée générale du 25 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion avec réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 440.034.028,94 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 821.005,46.

À notre avis, sous réserve de l'incidence du point mentionné dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion avec réserve

Lors de chaque clôture comptable, les rattrapages relatifs au budget des moyens financiers des hôpitaux sont estimés selon les règles en vigueur. Suite à la réception en 2019 et début 2020 des révisions définitives relatives au budget des moyens financiers pour les exercices 2013 et 2014, nous avons constaté que des rattrapages positifs n'ont pas été enregistrés comme ils auraient dû l'être en produits exceptionnels à la rubrique « produits afférents aux exercices antérieurs » à concurrence d'un montant de l'ordre de € 5.185.116,68.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion avec réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le point des comptes annuels qui décrit les incertitudes liées à la détermination des montants de rattrapage qui constituent une des particularités du secteur hospitalier, et dont le solde net à payer (codes 403 de l'actif et 443 du passif) pour l'exercice et les exercices antérieurs, s'élève à un montant de € 13.126.557,30. Les soldes à récupérer et à rétrocéder sont estimés, à la clôture de chaque exercice, sur la base des dispositions réglementaires légales et des mesures de financement connues. Il existe néanmoins une marge d'interprétation inhérente à ce genre d'estimations et en conséquence il ne nous est pas possible de nous prononcer sur leurs montants. Ces calculs devront être corroborés par le document officiel du SPF Santé Publique qui sera adressé ultérieurement à l'institution, à la suite de la révision définitive des années concernées. La notification de la révision des rattrapages 2015 a été reçue et est en cours d'analyse. L'impact de cette révision n'est pas encore déterminé et dès lors les écritures comptables relatives à cette révision ne sont pas enregistrées au 31 décembre 2020.

De plus, l'intercommunale a reçu en 2020 des aides suite à la crise du COVID-19. Ces aides ont été perçues pour le premier semestre 2020 et estimées pour le second. Tout comme pour les rattrapages, il existe une marge d'interprétation inhérente à ce genre d'estimations et en conséquence il ne nous est pas possible de nous prononcer sur ces montants.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à



l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans

le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nos cabinets de révision n'ont pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de ce mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, à l'exception de ce qui est signalé dans la première partie de ce rapport, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, en particulier par la loi sur les hôpitaux du 07 août 1987 (coordonnée par l'Arrêté Royal du 10 juillet 2008) et par l'Arrêté Royal du 29 juillet 2019 modifiant l'Arrêté Royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Le Collège des Commissaires

Le 26 mai 2021


SRI « APH AUDIT »
Commissaire
Représentée par Valérie PITON
Réviseur d'Entreprises
SA « ACF AUDIT BELGIUM »
Commissaire
Représentée par Stéphan MOREAUX
Réviseur d'Entreprises



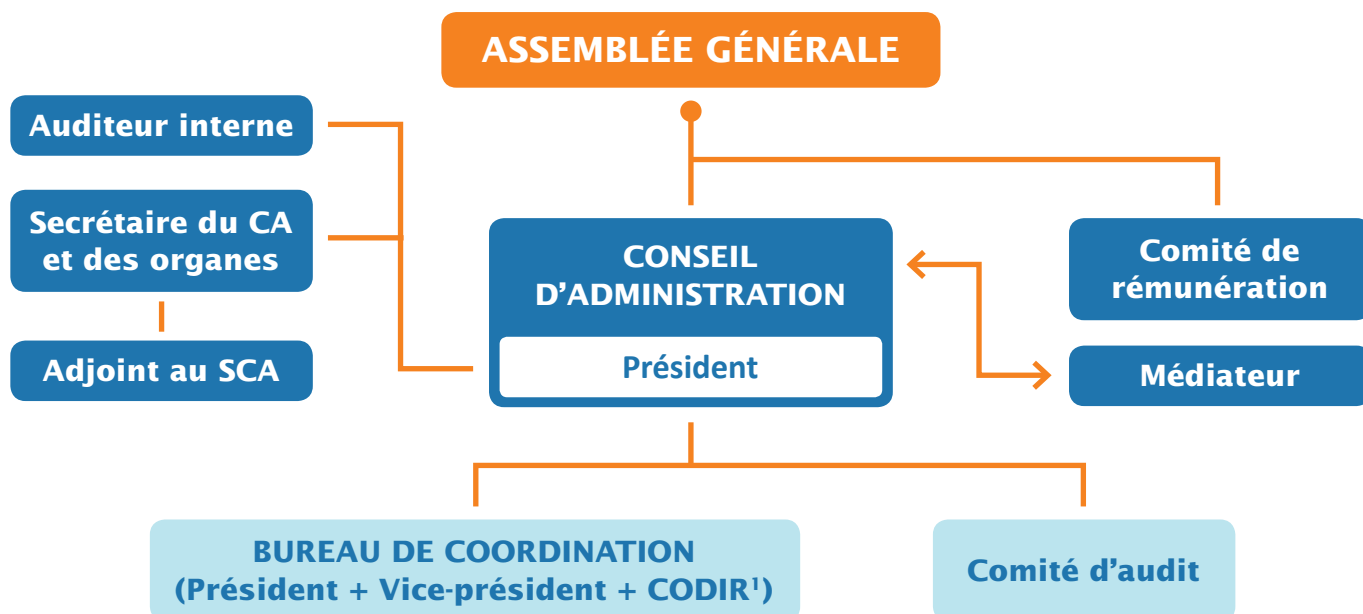
10

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION



10.1

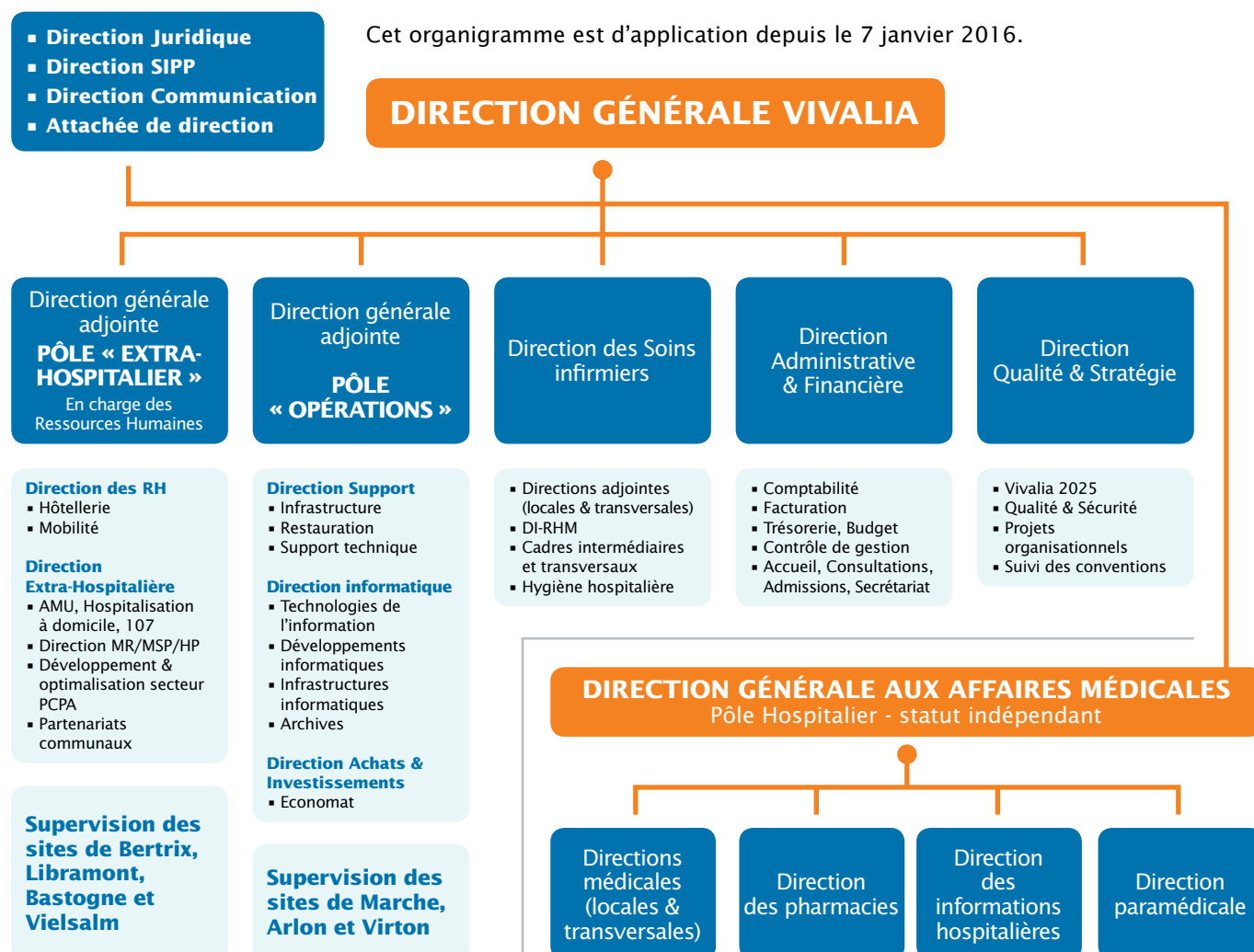
ORGANIGRAMME DES ORGANES DÉCISIONNELS ET COMITÉS



¹ Invité permanent : DG
Membres du CODIR invités : DGAM, DGA-Pôle EH, DGA-Pôle Op., DAF

10.2

ORGANIGRAMME DU MANAGEMENT



11

PLAN FINANCIER PLURIANNUEL



	VIVALIA					
	B2021	B2022	B2023	B2024	B2025	B2026
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3.871.560,87	-146.626,10	1.489.082,59	2.364.636,56	3.278.206,13	2.695.109,65
Résultat financier	-1.188.986,76	-1.094.409,96	-1.932.555,45	-2.060.074,16	-2.768.183,78	-2.617.302,59
RÉSULTAT COURANT	-5.060.547,63	-1.241.036,06	-443.472,86	304.562,40	510.022,35	77.807,06
Résultat exceptionnel	5.078.134,06	903.919,30	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET	17.586,43	-337.116,76	-443.472,86	304.562,40	510.022,35	77.807,06

	B2021	B2022	B2023	B2024	B2025	B2026
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3.871.560,87	-146.626,10	1.489.082,59	2.364.636,56	3.278.206,13	2.695.109,65
Dont : Produits d'exploitation	405.651.755,93	409.397.171,99	419.433.521,41	427.586.834,44	437.018.364,89	444.503.086,70
Charges d'exploitation	409.523.316,80	409.543.798,09	417.944.438,82	425.222.197,88	433.740.158,76	441.807.977,05
RÉSULTAT FINANCIER	-1.188.986,76	-1.094.409,96	-1.932.555,45	-2.060.074,16	-2.768.183,78	-2.617.302,59
Dont : Produits financiers	2.485.002,93	2.945.566,26	2.862.635,11	2.862.635,11	2.862.635,11	2.862.635,11
Charges financières	3.673.989,69	4.039.976,22	4.795.190,56	4.922.709,27	5.630.818,89	5.479.937,70
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5.078.134,06	903.919,30	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	5.176.134,06	1.361.281,30	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	98.000,00	457.362,00	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	17.586,43	-337.116,76	-443.472,86	304.562,40	510.022,35	77.807,06

	SECTEUR HOSPITALIER					
	B2021	B2022	B2023	B2024	B2025	B2026
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2.044.498,95	1.578.296,33	3.380.495,11	3.975.382,70	4.849.111,51	4.289.499,50
Résultat financier	-1.255.235,65	-1.242.306,82	-2.019.565,29	-2.156.879,24	-2.874.684,56	-2.733.400,52
RÉSULTAT COURANT	-3.299.734,60	335.989,51	1.360.929,82	1.818.503,46	1.974.426,95	1.556.098,98
Résultat exceptionnel	5.078.134,06	1.142.179,30	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET	1.778.399,46	1.478.168,81	1.360.929,82	1.818.503,47	1.974.426,95	1.556.098,98

	B2021	B2022	B2023	B2024	B2025	B2026
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2.044.498,95	1.578.296,33	3.380.495,11	3.975.382,70	4.849.111,51	4.289.499,50
Dont : Produits d'exploitation	380.351.352,33	382.808.960,26	392.098.794,44	399.624.142,94	408.628.225,82	415.678.933,23
Charges d'exploitation	382.395.851,28	381.230.663,93	388.718.299,33	395.648.760,24	403.779.114,31	411.389.433,74
RÉSULTAT FINANCIER	-1.255.235,65	-1.242.306,82	-2.019.565,29	-2.156.879,23	-2.874.684,56	-2.733.400,52
Dont : Produits financiers	1.730.678,01	1.793.934,06	1.781.785,67	1.781.785,67	1.781.785,67	1.781.785,67
Charges financières	2.985.913,66	3.036.240,88	3.801.350,96	3.938.664,90	4.656.470,23	4.515.186,19
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5.078.134,06	1.142.179,30	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	5.176.134,06	1.142.179,30	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	98.000,00	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	1.778.399,46	1.478.168,81	1.360.929,82	1.818.503,47	1.974.426,95	1.556.098,98

SECTEUR AMU

	B2021	B2022	B2023	B2024	B2025	B2026
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1.038.301,12	-1.044.180,33	-1.050.000,25	-1.055.757,49	-1.061.448,56	-1.067.069,86
Résultat financier	-7.615,68	-7.530,18	-7.445,54	-7.361,74	-7.278,79	-7.196,66
RÉSULTAT COURANT	-1.045.916,80	-1.051.710,51	-1.057.445,79	-1.063.119,23	-1.068.727,35	-1.074.266,52
Résultat exceptionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET	-1.045.916,80	-1.051.710,51	-1.057.445,79	-1.063.119,23	-1.068.727,35	-1.074.266,52

	B2021	B2022	B2023	B2024	B2025	B2026
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1.038.301,12	-1.044.180,33	-1.050.000,25	-1.055.757,49	-1.061.448,56	-1.067.069,86
Dont : Produits d'exploitation	6.593.553,40	6.701.131,62	6.810.470,98	6.921.600,42	7.034.549,32	7.149.347,59
Charges d'exploitation	7.631.854,52	7.745.311,95	7.860.471,23	7.977.357,91	8.095.997,88	8.216.417,45
RÉSULTAT FINANCIER	-7.615,68	-7.530,18	-7.445,54	-7.361,74	-7.278,79	-7.196,66
Dont : Produits financiers	934,08	934,08	934,08	934,08	934,08	934,08
Charges financières	8.549,76	8.464,26	8.379,62	8.295,82	8.212,87	8.130,74
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	-1.045.916,80	-1.051.710,51	-1.057.445,79	-1.063.119,23	-1.068.727,35	-1.074.266,52

SECTEUR PCPA

	B2021	B2022	B2023	B2024	B2025	B2026
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-365.746,49	-252.038,11	-406.923,59	-114.618,69	-63.107,41	-74.891,27
Résultat financier	43.571,12	125.133,59	64.161,94	73.873,37	83.486,12	93.001,14
RÉSULTAT COURANT	-322.175,37	-126.904,52	-342.761,65	-40.745,32	20.378,71	18.109,87
Résultat exceptionnel	0,00	-238.260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET	-322.175,37	-365.164,52	-342.761,65	-40.745,32	20.378,71	18.109,87

	B2021	B2022	B2023	B2024	B2025	B2026
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-365.746,49	-252.038,11	-406.923,59	-114.618,69	-63.107,41	-74.891,27
Dont : Produits d'exploitation	18.109.448,17	19.280.808,40	19.908.981,55	20.416.678,88	20.721.902,70	21.031.704,89
Charges d'exploitation	18.475.194,66	19.532.846,51	20.315.905,14	20.531.297,57	20.785.010,11	21.106.596,16
RÉSULTAT FINANCIER	43.571,12	125.133,59	64.161,94	73.873,37	83.486,12	93.001,14
Dont : Produits financiers	723.097,39	1.120.404,67	1.049.621,91	1.049.621,91	1.049.621,91	1.049.621,91
Charges financières	679.526,27	995.271,08	985.459,97	975.748,54	966.135,79	956.620,77
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-238.260,00	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	-	219.102,00	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	457.362,00	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	-322.175,37	-365.164,52	-342.761,65	-40.745,32	20.378,71	18.109,87

	SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER					
	B2021	B2022	B2023	B2024	B2025	B2026
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-423.014,31	-428.703,99	-434.488,68	-440.369,96	-446.349,42	-452.428,71
Résultat financier	30.293,45	30.293,45	30.293,45	30.293,45	30.293,45	30.293,45
RÉSULTAT COURANT	-392.720,86	-398.410,54	-404.195,23	-410.076,51	-416.055,97	-422.135,26
Résultat exceptionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET	-392.720,86	-398.410,54	-404.195,23	-410.076,51	-416.055,97	-422.135,26

	B2021	B2022	B2023	B2024	B2025	B2026
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-423.014,31	-428.704,00	-434.488,68	-440.369,95	-446.349,42	-452.428,70
Dont : Produits d'exploitation	597.402,03	606.271,71	615.274,44	624.412,21	633.687,04	643.101,00
Charges d'exploitation	1.020.416,34	1.034.975,71	1.049.763,12	1.064.782,16	1.080.036,46	1.095.529,70
RÉSULTAT FINANCIER	30.293,45	30.293,45	30.293,45	30.293,45	30.293,45	30.293,45
Dont : Produits financiers	30.293,45	30.293,45	30.293,45	30.293,45	30.293,45	30.293,45
Charges financières	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	-392.720,86	-398.410,55	-404.195,23	-410.076,50	-416.055,97	-422.135,25



WWW.VIVALIA.BE

VIVALIA (Siège social)

Chaussée de Houffalize, 1

B-6600 Bastogne (Be)

Tél : +32 (0)61/240.319